



Rapport annuel
sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets
ménagers et assimilés

2015



Avant-propos

Ce rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE sera complété dès leur parution avec les données des rapports d'activité du SIREDOM et du SICTOM du Hurepoix

Ces 2 rapports seront annexés



Sommaire

SOMMAIRE.....	4
1/ PRESENTATION GENERALE	6
1.1 GENERALITES.....	7
1.2 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	14
2/ LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	19
<i>ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS.....</i>	20
2.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES DE LA CCVE.....	20
2.2 TONNAGES COLLECTES	21
2.2.1 TONNAGES D'ORDURES MENAGERES	23
2.2.2 LES DECHETS QUOTIDIENS: ORDURES MENAGERES-BIFLUX-EMBALLAGES	24
2.2.3 TONNAGES BIFLUX	25
2.2.4 TONNAGES VERRE PAP/PAV.....	26
2.2.5 DECHETS VEGETAUX COLLECTES	27
2.2.6 ENCOMBRANTS/DEEE	28
2.3 DESTINATION DES DECHETS COLLECTES ET MODES DE VALORISATION	31
2.4 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT.....	32
2.5 RESEAU DE DECHETERIES	35
2.6 DECHETS ASSIMILABLES AUX ORDURES MENAGERES	38
2.7 POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAPIER/VERRE/PILES/TEXTILLES).....	38
2.8 LES DEPOTS SAUVAGES	43
3/ LES INDICATEURS FINANCIERS	45
<i>COÛT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS.....</i>	46
3.1 LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT.....	46
3.2 LES PRINCIPALES DEPENSES POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS EN 2015.....	49
3.3 LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVES	50
3.4 TARIFICATION 2015 DE LA REOMi	51
3.5 LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT EN 2015	54
4/ LES MESURES DE PREVENTION.....	56
4.1 COMMUNICATION PREVENTIVE.....	57
4.2 CALENDRIER DE COLLECTE	70
4.3 OPERATION DE COMPOSTAGE.....	70
4.4 OUTILS INTERNET	71
4.5 LIMITATION DE LA PUBLICITE	74
4.6 ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	74
4.7 SUIVI DE COLLECTE	75
5/ CONCLUSIONS	77
6/ ANNEXES.....	79

PREAMBULE

Le présent document est établi dans une volonté de transparence du service public et d'information des usagers.

Il répond à l'obligation faite par la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 ainsi que le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La rédaction de ce rapport est basée sur les prescriptions de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France). Elle se base sur le tronc commun francilien rassemblant les indicateurs techniques et financiers décrivant de manière synthétique le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'ORDIF propose ainsi par la définition d'un vocabulaire et d'indicateurs communs, de renforcer la pertinence des données techniques et financières décrivant le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la région Ile-de-France et de faciliter la comparaison entre collectivités franciliennes.

Ce rapport est présenté en Conseil Communautaire le 28 juin 2016.

Ce rapport est à la disposition du public
à la Communauté de Communes du Val d'Essonne
Service "Elimination et Valorisation des déchets"

Maison des Services Publics
Parvis des Communautés - BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Et sur son site internet : www.valdессonne-environnement.com/



Présentation générale

1.1 Généralités

La Communauté de Communes du Val d'Essonne est constituée de 21 communes adhérentes.

CREATION

11 décembre 2002 – Arrêté préfectoral n°2002.PREF.DCL 0393

15 communes adhérentes :

- Auvernaux
- Ballancourt-sur-Essonne
- Cerny
- Champcueil
- Chevannes
- Echarcon
- Fontenay-le-Vicomte
- Itteville
- Leudeville
- Mennecy
- Nainville-les-Roches
- Ormoy
- Saint-Vrain
- Vert-le-Grand
- Vert-le-Petit

ADHESIONS SUPPLEMENTAIRES

- 15 décembre 2003 – Arrêté préfectoral n° 2003-PREF.DCL 435

2 communes :

- Baulne
- La Ferté Alais

- 3 février 2010 – Arrêté préfectoral n° 2010-PREF.DRCL 029

4 communes :

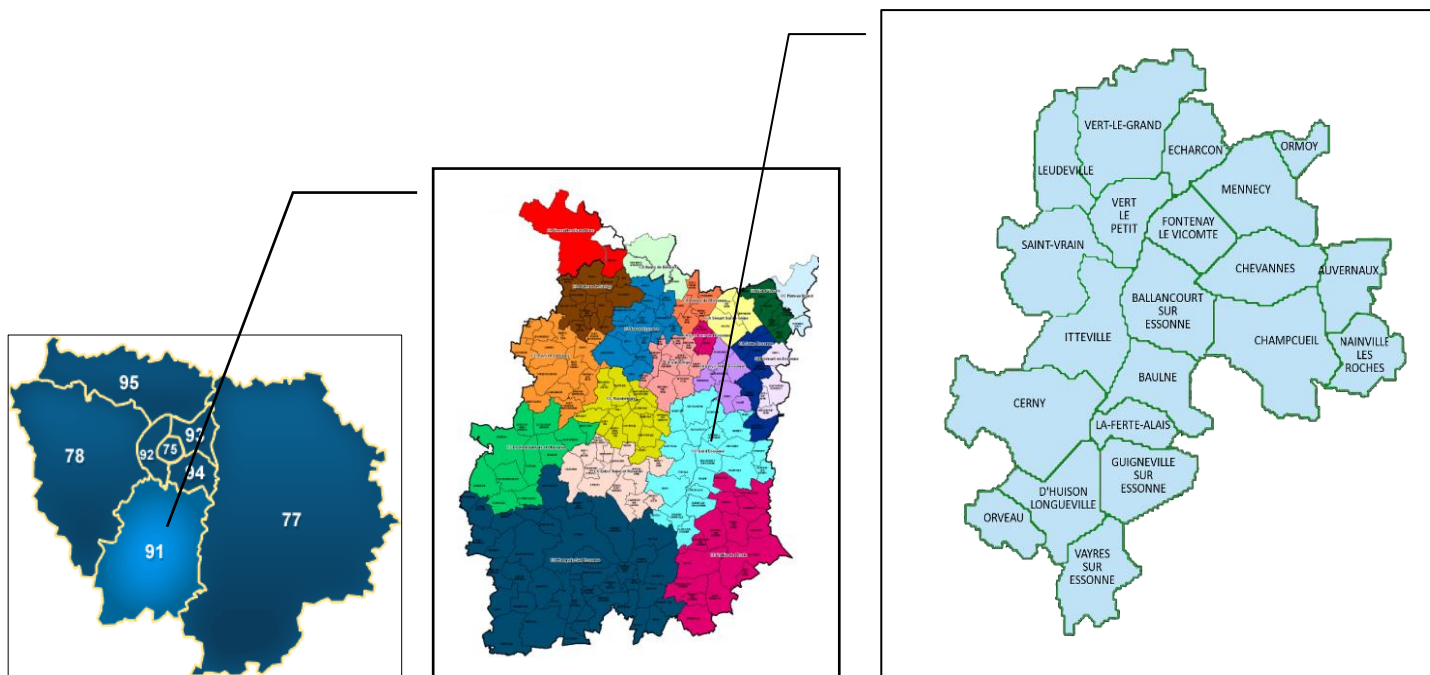
- D'Huisson Longueville
- Guigneville sur Essonne
- Orveau
- Vayres sur Essonne

POPULATION DESSERVIE

57969 habitants (Source : www.insee.fr *Populations légales 2011 entrée en vigueur le 1er janvier 2013- tableau en annexe)

SUPERFICIE 19 900 hectares

La Carte du Territoire de la CCVE :



 Communauté de Communes du Val d'Essonne

PRESIDENTS

- 21.12.2002 – 12.10.2004 :
Charles de BOURBON BUSSET, Maire de Ballancourt-sur-Essonne
- Depuis le 12.10.2004 :
Patrick IMBERT, Conseiller Départemental de l'Essonne, Maire-Adjoint à la mairie de Ballancourt-sur-Essonne

REPRESENTANTS

Les Commissions se réunissent très régulièrement. Elles permettent de préparer en amont les dossiers à soumettre aux membres du Bureau et du Conseil Communautaire.

Le Bureau : 24 membres (Les Vice-Présidents – Les Membres du bureau)

Le Conseil Communautaire : 57 délégués titulaires et 57 délégués suppléants

SIEGE SOCIAL

Depuis octobre 2014, le siège social est situé Parvis des Communautés - BP 29 - 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01.64.93.21.20

Fax : 01.64.93.22.03

Mail : ccve@ccvalessonne.com / ccve-environnement@ccvalessonne.com

Site internet général : www.cc-val-essonne.fr

Site internet économique : www.valdessonne-eco.com

Site internet environnement : www.valdessonne-environnement.com

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE

Lundi	9h - 12h	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h30



LES COMPETENCES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté exerce de nombreuses compétences se déclinant de la manière suivante : *(En attente de l'arrêté préfectoral)*

I - Compétences obligatoires

I-1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

Création des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- Gestion d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.
- La création d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

Actions de développement économique d'intérêt communautaire :

- Actions en accord avec les responsables des zones, visant à revaloriser l'environnement des zones d'activités existantes non communautaires, et pouvant porter sur la signalétique, la sécurisation et l'aménagement paysager.

- Les relations avec les entreprises industrielles, artisanales et commerciales établies sur le territoire communautaire.

- Toute mission d'études, générales ou particulières, de conseil ou de recherche de participation à tout financement, en relation avec la prospection, l'accueil, le suivi d'implantation ou de développement d'entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles ou de recherche.

- La mise en place de dispositifs d'aides financières.

- Insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Tourisme :

- **Promotion touristique d'intérêt pour le territoire.**
 - Actions d'amélioration de l'hébergement touristique.
 - Actions de mise en valeur des chemins de randonnées.
 - Promotions des loisirs sur le territoire.
- **Appuis aux projets touristiques structurants du territoire.**
- **Création et gestion d'un office du tourisme communautaire et d'antennes d'information.**

I -2 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de Secteur et ensemble des études ayant pour vocation de préparer l'évolution du SCOT (études paysagères...).

Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Etudes et réalisation de :

- **Nouvelles ZAC dont l'activité est exclusivement économique.**
- **Nouvelles ZAC mixtes majoritairement économiques c'est-à-dire dont la surface de l'emprise foncière dédiée au développement économique fait plus de 50 % de l'emprise foncière globale de la ZAC.**

Concernant les ZAC mixtes à dominante économique, il est précisé que lors de la rétrocession par l'aménageur des équipements publics à la collectivité, les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières non dédiées à l'activité économique seront rétrocédées aux communes.

Inversement, la Communauté reprendra les voiries et équipements publics reposant sur les emprises foncières dédiées à l'activité économique des ZAC mixtes à dominante logement réalisées par les communes adhérentes.

Toutefois, en cas d'implantation diffuse de l'activité économique ne permettant pas de localiser clairement la zone qui y est consacrée, la ZAC restera communale.

En conséquence de ce qui précède, les ZAC à vocation uniquement habitat sont exclues de la compétence de la Communauté de Communes.

Transport :

- Transport en commun : organisation et gestion des lignes de transport en commun.
- Transport scolaire des enfants habitant le territoire et fréquentant des établissements scolaires publics ou privés sous contrat de l'Etat : collégiens, lycéens, maternelles et élémentaires, ainsi que le transport par taxi des élèves fréquentant des classes spécialisées : SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), CLIS (Classe d'Intégration Scolaire), CLIN (Classe Itinérante pour primo arrivants élémentaires), CLA (Classe d'Accueil pour primo arrivants collèges).
- Plan de Déplacement Local (PLD).

- Etudes et actions concernant le transport à la demande.
- Etudes concernant le transport périscolaire en direction des équipements culturels et sportifs.

Mise en œuvre, exploitation et maintenance des feux tricolores à priorité dynamique aux bus.

La Communauté est en outre compétente pour représenter les intérêts du territoire communautaire dans les institutions en charge du développement du « Centre Essonne » et notamment auprès des communautés faisant partie du « Centre Essonne » : CA d'Evry, CA du Val d'Orge, CA en Seine-Essonne...

II - Compétences optionnelles

II-1 CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Elaboration d'un plan de randonnées.
- Elaboration d'un plan de pistes cyclables.
- L'étude, la création, l'aménagement et l'entretien des :
 - Nouvelles voies de dessertes intercommunales.
 - Nouvelles infrastructures routières intercommunales.
 - Nouvelles liaisons douces intercommunales, reliant au moins deux communes du territoire et lorsqu'elles ne sont pas prévues sur les routes départementales et les routes nationales.
 - Nouveaux parcs de stationnements intercommunaux de desserte des transports en commun en agglomération ou hors agglomération.
 - Les voiries de statut communal des zones d'activités existantes.

L'entretien de ces équipements porte sur :

- La bande de roulement de la chaussée, le fil de l'eau, les eaux de ruissellement, les fossés, les talus, les murs de soutènement et les ouvrages d'art.
- La signalisation horizontale.

Sont exclues, les voiries communales existantes, ainsi que toutes les voiries de statut départemental ou national.

II-2 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DES DECHETS ASSIMILES

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

II-3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT SPORTIF DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire :

- Les nouveaux équipements sportifs dits en accompagnement de collèges ou de lycées.
- Les nouveaux équipements sportifs s'inscrivant dans un schéma général de programmation des équipements sportifs communautaires élaboré par la Communauté de Communes.
- Les nouveaux équipements sportifs qui, du fait de leur caractère spécifique, couvrent les besoins de plusieurs communes du territoire et dont la fréquentation, outre prioritairement par les élèves du territoire de la CCVE, devra être réservée à une ou des associations sportives identifiées dans leur dénomination et leurs actions comme communautaires (sigle CCVE notamment), celles-ci pouvant, à ce titre, être subventionnées.
- En conséquence, l'intérêt communautaire étant avéré, les études préalables à la réalisation de ces équipements sportifs, les études portant notamment sur les coûts de fonctionnement et les modalités d'organisation et de gestion entre les collectivités concernées, seront à la charge de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.
- La réhabilitation, restructuration et gestion du stade nautique Maurice Herzog situé à Mennechy.

Organisation de manifestations sportives d'intérêt communautaire.

II – 4 CREATION ET GESTION DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DU VAL D'ESSONNE dite « *maison des services publics* » appelée à développer :

- *Un lieu d'accueil des services de l'Etat redéployés en raison de la fermeture de leur antenne territoriale ou extra territoriale, et /ou pour recevoir désormais les assurés sur rendez vous.*
- *Un lieu ressource en matière d'accès au Droit et à vocation d'accompagnement social: assistance, informations, orientations, conseils en matière juridique et en résolution amiable des conflits.*
- *Un lieu de coordination emploi/insertion : accompagnement, sur rendez-vous, de personnes en recherche d'emploi et/ou en insertion rencontrant des difficultés particulières dans ces domaines.*
- *Un lieu ressources pour les entreprises en création ou en développement.*
- *Un lieu susceptible d'accueillir de façon générale tout service de proximité pour simplifier les démarches des usagers, faciliter la transversalité entre secteurs publics, contribuer à la cohésion sociale, économique et territoriale, développer la polyvalence comme réponse à la nécessaire réorganisation des territoires.*

La CCVE, pourra procéder, sur critères définis en conseil communautaire et dans la limite des crédits budgétaires :

- au versement de subventions aux réseaux associatifs,

- au règlement des prestations, pour l'animation et la gestion de la « maison des services publics » et soutenir toutes initiatives menées sur son territoire s'y rapportant au titre des missions développées et des publics ciblés.

III - Compétences facultatives

III-1 EVENEMENTS CULTURELS

1 – Proposition, étude, réalisation et financement d'évènements culturels ponctuels dans les domaines suivants :

- Musique, chant.
- Danse,
- Théâtre,
- Peinture, dessin.
- Patrimoine en relation avec la compétence « tourisme ».
- Cinéma, vidéo.

Ces évènements devront exclusivement se produire sur le territoire de la Communauté de Communes avec l'accord préalable de la ou des communes concernées.

2 – Organisation et financement du dispositif « Plan de lecture » en collaboration avec les bibliothèques municipales et associatives intéressées.

III-2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique.

III-3 AMENAGEMENT ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

III-4 VIDEOPROTECTION D'ENTREES DE VILLE

III-5 POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ACCES AUX SOINS

III-6 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU VAL D'ESSONNE

III – 7 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

- Etablissement, par réalisation ou par acquisition ou location, sur le territoire du Département de l'Essonne et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, étant précisé que le Syndicat Mixte n'a pas compétence pour interférer dans la mise en œuvre des réseaux de communications électroniques mis en œuvre par ses membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse),
- Réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme,
- Gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux,

- Organisation et mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux,
- Activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité,
- Offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants,
- Toute réalisation d'études intéressant son objet.

1.2 Présentation générale du service

TERRITOIRE DESSERVI

Suite à une délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2005 et aux délibérations des 17 communes adhérentes, la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) s'est vu transférer la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2006.

En 2010, 4 nouvelles communes ont rejoint la CCVE.

La Communauté de Communes s'est engagée, envers l'ensemble de ses communes adhérentes, à mener toutes les actions nécessaires pour optimiser la qualité et le coût de ce service et notamment à :

- ✓ compléter les études existantes pour la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (REOMi) sur les communes de la Communauté avant 2010 afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets

➡ Par délibération du 13 décembre 2011, la REOMi a été instaurée au 1^{er} janvier 2012 suite à la décision du conseil communautaire.

Département de l'Essonne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL D'ESSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2011

Membres en exercice : 59			
A l'ouverture de séance			
Présents	53	A partir du point n° 4-1	54
Pouvoir	04	Pouvoir	05
Votants	57	Votants	59
Pour le point n° 3-1 b)			
Présents	52	A partir du point n° 5-1	52
Pouvoir	04	Pouvoir	05
Votants	56	Votants	57
A partir du point n° 3-1 c)			
Présents	53	A partir du point n° 5-2	48
Pouvoir	04	Pouvoir	05
Votants	57	Votants	63

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne légalement convoqué, s'est réuni à LEUDEVILLE, dans la salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur Patrick IMBERT.

Présents :
 ALBANET Marie-Paule (partie au point n°5-2), ALDEGUER Pierre, ALLARD Michel, AUTRIVE Philippe, BERNARD Marie-José, BERNARD Jacques, BOITON Jocelyne, BOSSARD Romain (partie au point n°5-2), BRANDON Gilles (partie au point n°5-2), BRISSET Véronique, BUDELOT Laurence, CHAMBARET Marie-Claire, CHASSERIEU Claude, COCQUIC Robert, DAVID Patrick, DE BOURBON BUSSET Charles, DECHOT Jacques, DUGOIN Jean-Philippe (partie au point n°3-1 b, revenu au point n°3-1 c, partie au point n°5-2), DUPRE Michel, ESTUBIER Yvette, GOMBAULT Jacques, GOUARIN Jean-Luc, HARDY Jean-Christophe, IMBERT Patrick, JOFFROY Jacques, LARRIVE Hervé (arrivé au point n°4-1), LAUMAILLE Bruno, LE DUDAL Roger (partie au point n°5-2), LEMOINE Jean-Michel, LE PAGE Gilles, LE QUELLEC Alain (partie au point n°5-2), LEVILLY Jean, LOISELAY Didier, MARCILLE Pierre, MARTY Gérard, MICHINEAU Jean-Jacques, MIONE Jacques, MOREL Frédéric, MURAT Jean-Louis, PIERRE Marie-Annick, PIERRE Christian, PIGEON Marie-France, PRIMAUD Joël, PRIOLU Jean, QUINQUET Jacques, QUINQUET Jean-Claude, RICHARD Christophe, RIEZ André, ROTTEMBOURG Philippe, SEMUR Pierre, SPADA Alexandre, VANIER Michel, VILLY Claudine, VIGNEAU Françoise.

Absents excusés :
 AFONSO José a donné pouvoir à LARRIVE Hervé
 MOURIET Frédéric a donné pouvoir à PRIMAUD Joël
 DAUMALE Geoffroy a donné pouvoir à GOUARIN Jean-Luc
 JOUARDET Michel a donné pouvoir à LE PAGE Gilles
 COINTOT Jean-Charles a donné pouvoir à SPADA Alexandre
Secrétaire de séance : Marie-Claire CHAMBARET

¹ Les délégués de LEUDEVILLE non concernés par ce point ne souhaitent pas participer au vote.

Accusé de réception

Page 1 of 1

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères Incitative (REOM)

Date de décision: 13/12/2011
 Date de réception de l'accusé 21/12/2011
 de réception :

Numéro de l'acte : 111213D51a
 Identifiant unique de l'acte : 091-249100546-20111213-111213D51a-DE

Nature de l'acte : Délibération
 Matières de l'acte : 7.2
 Finances locales
 Fiscalité

Date de la version de la 01/04/2004
 classification :

Nom du fichier : délibération 5-1 a).pdf (091-249100546-20111213-111213D51a-DE-1-1_1.pdf)

Conseil Communautaire du 13 Décembre 2011

V.-ORDURES MENAGERES

Délibération n° 5-1 a : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES incitative (REOM)

VU la création de la Communauté de Communes du Val d'Essonne par arrêté du Préfet référencé sous le numéro 2002 PREF. DCE 0393 en date du 11 décembre 2002, et fixant ses compétences statutaires,

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 Octobre 2005 transférant à la Communauté de Communes du Val d'Essonne, la compétence relative à « l'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 1^{er} janvier 2006,

CONSIDERANT l'intérêt d'instaurer une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dans un objectif de réduction des déchets ménagers et de responsabilisation des usagers,

VU le projet présenté,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,
En charge des Ordures Ménagères,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au vote à bulletin secret.

POUR	40
CONTRE	17
ABSTENTIONS	00
VOTANTS	57

DECIDE de mettre en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOM) sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (hors Leudeville gérée par le SICTOM du Hurepoix) à compter du 1^{er} janvier 2012.

POUR	30
CONTRE	25
ABSTENTIONS	02
VOTANTS	57

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme au registre.
 Fait à Mennecy, le 13 décembre 2011

Certifié exact par le Maire en Préfecture le 21 DEC 2011
 Le Président
 Patrick IMBERT

Le Président
 Patrick IMBERT

Le présent document est le résultat de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge des Ordures Ménagères, et après en avoir délibéré. Le présent document est certifié exact par le Maire en Préfecture le 21 DEC 2011. Conformément aux termes de l'article R.4117 du Code de justice Administrative, les personnes désirant contester ce document doivent adresser une requête au Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de ce document.

21/12/11

Accusé de réception

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOM)

Date de décision: 13/12/2011
 Date de réception de l'accusé 21/12/2011
 de réception :

Numéro de l'acte : 111213D51a
 Identifiant unique de l'acte : 091-249100546-20111213-111213D51a-DE

Nature de l'acte : Délibération
 Matières de l'acte : 7.2
 Finances locales
 Fiscalité

Date de la version de la 01/04/2004
 classification :

Nom du fichier : délibération 5-1 a).pdf (091-249100546-20111213-111213D51a-DE-1-1_1.pdf)

✓ Engager une démarche commune de développement durable à travers une communication en faveur du tri sélectif et le développement de politiques communes

➡ Actions menées depuis 2006 (Cf. chapitre 4)

✓ Expérimenter dès 2006 des solutions visant à réduire les quantités de déchets sur une partie du territoire de la Communauté (collecte des déchets verts, incitation à l'apport des encombrants en déchèteries ...)

➡ Actions menées depuis 2006 – La CCVE s'est engagée dans un programme de prévention de la production des déchets en accompagnement de la mise en place de la REOMi

✓ Tendre vers une homogénéisation des services de collecte avec comme objectif une amélioration qualitative du service

➡ Actions menées depuis 2008 avec le passage en biflux sur l'ensemble des communes, le passage à 1 collecte par semaine pour les ordures ménagères (Ormoy et St vrain en 2010 – Mennecy en 2012).

En 2006, il y avait 4 niveaux de service

En 2010, 3 niveaux de service

Depuis 2012, 2 niveaux de service

- ✓ Engager l'inventaire des bacs de collecte dès le transfert de la compétence

➡ Actions débutées en 2008 dans le cadre du recensement et du « puçage » des bacs de collecte pour la mise en place de la REOMi et aujourd'hui achevé.

- ✓ Mettre en place la redevance spéciale en partenariat avec les communes adhérentes – Etude menée en 2006 et 2007 – étude suspendue par l'étude sur la redevance incitative applicable également aux entreprises.

LA COMPETENCE

La compétence englobe l'ensemble de l'activité de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre de la prise de compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la Communauté s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2006 :

- aux communes d'Auvernoux, Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Itteville Nainville-les-Roches, Vert-le-Petit, Champcueil, Chevannes, Mennecy, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand au sein du Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères (SIREDOM) pour le traitement des déchets.
- à la commune de Leudeville au sein du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM de l'Hurepoix) lui-même adhérent du Syndicat Intercommunal de Traitement et de Valorisation des Déchets (SITREVA) pour le traitement des déchets.

Depuis le 3 février 2010 :

- aux communes de D'Huisson Longueville, Guigneville sur Essonne, Orveau et Vayres sur Essonne au sein du SIRCOM de La Ferte Alais.

Le schéma de décision est le suivant :

Le Président et le Vice-Président définissent les orientations.

La commission « DECHETS » étudie les dossiers et donne son avis.

Les décisions sont prises en Conseil Communautaire après présentation en bureau communautaire

Tableau récapitulatif des compétences exercées par la collectivité pour l'ensemble des communes sauf Leudeville pour l'année 2015

Auvernaux, Ballancourt- s/Essoane, Baulne, Cerny, Echarcon, Fontenay-le- Vicomte, Itteville, La Ferté-Alais, Nainville-les- Roches, Vert-le- Petit Champcueil Chevannes Mennecey Ormoy Saint-Vrain Vert le Grand D'Huison Longueville Guigneville s/Essoane Orveau Vayres sur Essoane	Type de déchets	Ordures ménagères	Emballages Journaux / Magazines (Biflux)		Journaux / Magazines	Verre		Déchets végétaux	Encombrants	Piles	Textile	Déchets Professionnels assimilables aux OM
	Mode d'organisation *	PàP	PàP	PAV	PAV	PàP	PAV	PàP	PàP	PAV	PAV	PàP
	Collecte											
	Traitement											

* PàP : Porte à porte / PAV : Point d'apport volontaire - selon les communes

- Opérations assurées par la CCVE via un marché public de services
- Opérations assurées par le SIREDOM (*Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères*)
- Autre (exemple : Associations...)

Le tableau ci-dessus a pour but d'expliciter le mode d'exploitation du service public et de répartition des compétences c'est-à-dire ce qui est géré :

- soit par la collectivité et confié à un prestataire extérieur par le biais d'un marché public de services
- soit ce qui a été confié à des syndicats intercommunaux.

⇒ Schéma global de gestion des déchets de la communauté de communes du val d'Essoane

Voir Annexes

Evénements marquants de l'année 2015

- ★ Extension des consignes de tri aux petits emballages métalliques (Mars 2015)
- ★ Installation par le SIREDOM de plateforme de point d'apport volontaire enterré (verre et biflux) (2nd semestre 2015)
- ★ Envoi facture REOMI (Environ 20 000 factures envoyées à chaque campagne de facturation).

Mise au norme SEPA des factures (*espace unique de paiement en euros*) *

**Le règlement européen 260/2012 impose de remplacer le TIP (Titre Interbancaire de Paiement) par des dispositifs compatibles avec les moyens de paiement SEPA avant la date limite de migration fixée au 1er février 2016 »*

- ★ Une nouvelle tarification adoptée fin décembre 2014 est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.



2- Les indicateurs techniques

Organisation générale du service public de collecte des déchets

2.1 Principales caractéristiques des collectes de la CCVE

CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LA CCVE

Ce tableau présente l'ensemble des flux de déchets collectés en porte à porte et précise pour chacun le mode d'exploitation, la fréquence de collecte, le type de contenant.

COLLECTE	<i>POPULATION CONCERNEE = 57 160 HAB. (AUVERNAUX – BALLANCOURT SUR ESSONNE – BAULNE – CHAMPCUEIL - CHEVANNES - CERNY – ECHARCON – FONTENAY LE VICOMTE – ITTEVILLE – LA FERTE ALAIS – MENNECY - NAINVILLE LES ROCHES – ORMOY - SAINT-VRAIN - VERT LE GRAND - VERT LE PETIT - D'HUISON LONGUEVILLE – GUIGNEVILLE SUR ESSONNE – ORVEAU – VAYRES SUR ESSONNE)</i>		
FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE D'EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (COULEUR)
Auvernaux – Ballancourt Sur Essonne – Baulne – Cerny – Chevannes - Echarcon – Fontenay Le Vicomte – Itteville – La Ferte-Alais – Nainville Les Roches – Vert Le Petit - D'Huison Longueville – Guigneville sur Essonne – Orveau – Vayres sur Essonne			
Ordures ménagères	Prestataire SEMAER	C1	Bac vert
Biflux		C1	Bac jaune
Déchets végétaux		Selon calendrier	Récipients réutilisables et fagots ficelés
			Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés
Encombrants		Sur RDV	Sans contenants
Champceuil - Mennecey (2 secteurs) – Ormoy - Saint Vrain - Vert le Grand			
Ordures ménagères	Prestataire SEMAER	C1	Bac bordeaux / vert / marron
Biflux		C1	Bac jaune
Verre		C0,5	Bac vert clair
Déchets végétaux		Selon calendrier	Sacs papiers biodégradables et fagots ficelés
Encombrants		Sur RDV	Sans contenants

CARACTERISTIQUES DES COLLECTES ASSUREES PAR LE SICTOM DE L'HUREPOIX

Leudeville			
Ordures ménagères	Prestataire COVED	C1	Récipients réutilisables des particuliers
Biflux		C1	Bac orange
Verre		C0,5	PAV
Déchets végétaux		C0,5	bacs ou sacs papiers biodégradables
Encombrants		Sur RDV	Sans contenants

AUTRES DECHETS QUE MENAGERS

Déchets assimilables aux déchets ménagers (professionnels)
Données non identifiées, collecte en mélange avec les particuliers
Cx : x fois par semaine (C1 : 1 fois/semaine – C0, 5 : 1 fois/15 jours)

2.2 Tonnages collectés

TONNAGES GLOBAUX 2015 DES DIFFERENTS FLUX COLLECTES PAR LA CCVE

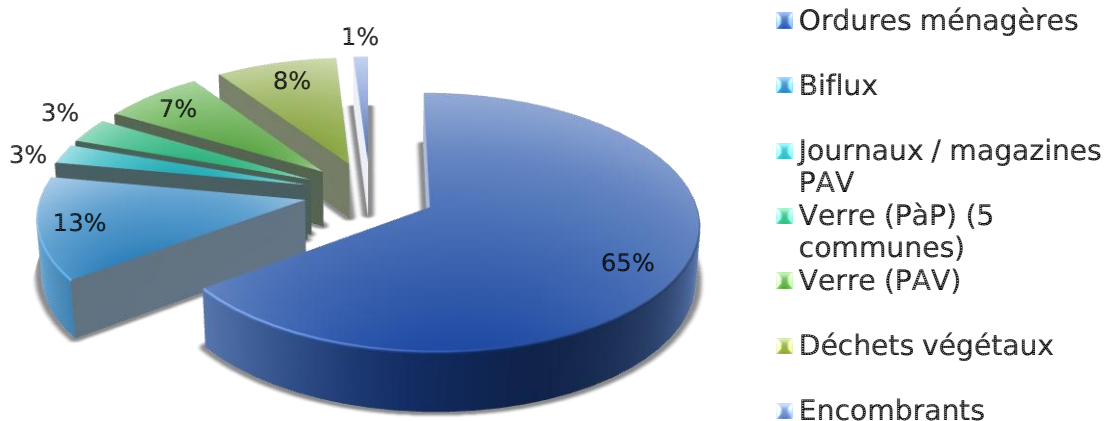
Le tableau présente les tonnages globaux collectés sur les 20 communes gérées directement par la CCVE

FLUX DE DECHETS COLLECTES	TONNAGES 2014		TONNAGES 2015		TOTAL DES DECHETS QUOTIDIENS en Kg / Hab.	
	Tonne	Kg / Hab.	Tonne	Kg / Hab.	2014	2015
CCVE (sauf Leudeville)	56 576 hab.		57 160 hab.			
Ordures ménagères	10 353,6	183,0	10 188,6	178,2	219,7	214,1
Biflux	2 078,3	36,7	2 050,2	35,9		
Journaux / magazines PAV	357,5	6,3	385,4	6,7		
Verre (PàP) (5 communes)	495,3	21,3	494,2	21,1		
Verre (PAV)	1 042,8	18,4	1 097,5	19,2		
Déchets végétaux	1 814,0	32,1	1 323,1	23,1		
Encombrants	222,5	3,9	160	2,8		
Total	16 364	289,1	15 699	274,6		

	2014	2015
RDV Encombrants <i>sans DEEE</i>	717	563
RDV DEEE	79	104

Depuis le passage à la REOMI, on constate une diminution nette des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte.

Répartition des déchets collectés en 2015

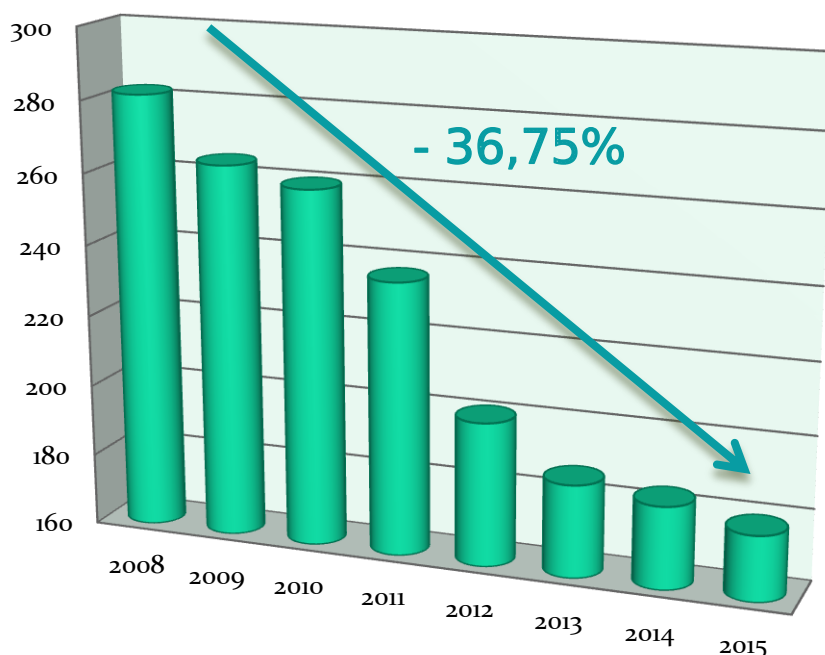


Pour 2014 : Voir rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCVE 2014 (schéma quasi-identique).
En 2015, ce sont **1 756,1 T** en moins qui auront été collectés par rapport à 2012, sur l'ensemble des déchets collectés (Hors déchèteries).
Soit **une diminution de 10,1%** sur la collecte des déchets en porte-à-porte et en point d'apport volontaire par rapport à 2012.

2.2.1 Tonnages d'ordures ménagères

Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages et qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères (Kg/hab)



-36,75%

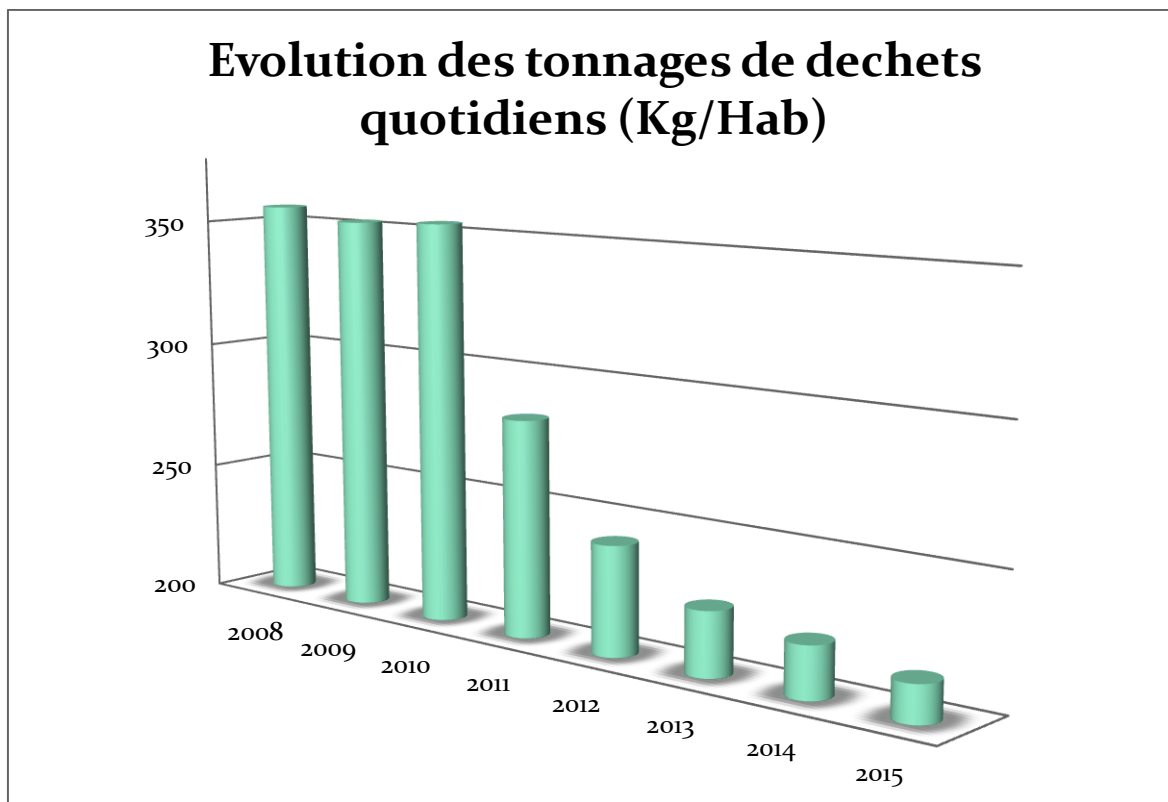
C'est la baisse enregistrée, concernant le tonnage des ordures ménagères résiduelles entre 2008 et 2015

	Kg/hab.
2008	280
2009	264
2010	259
2011	236
2012	200
2013	186
2014	183
2015	178

Depuis 2008, la production des ordures ménagères résiduelles par habitants baisse régulièrement grâce aux efforts de chacun. Avec la mise en place de la redevance incitative, la collecte en biflux et les composteurs individuels, on observe une diminution continue de la quantité des ordures ménagères collectées.

Les ratios sont calculés à partir de la population municipale 2013 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

2.2.2 Les déchets quotidiens : Ordures ménagères-Biflux



Tableaux de la moyenne *des déchets quotidiens (OM et Biflux) en Kg / Hab.*
 Cette moyenne inclut les ordures ménagères et le biflux (c.à.d. les emballages et les papiers/journaux, revues, magazines collectés en porte-à-porte) selon l'année de référence.

Année	KG/HAB
2008	356
2009	352
2010	353,5
2011	282,98
2012	241,81
2013	224,63
2014	219,7
2015	214,1

D'après les résultats publiés par le Conseil Départemental de l'Essonne (données 2011), la collecte en déchets quotidiens dans le département de l'Essonne représente 380 Kg/hab./an.

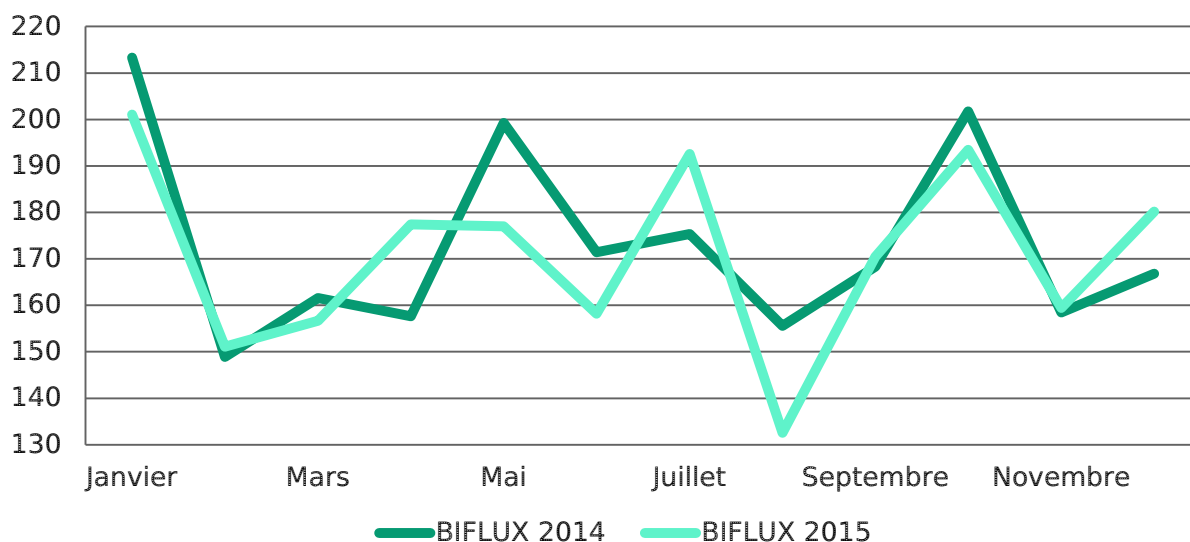
On peut constater que nos données sont nettement en dessous des données départementales de 2011 de près de 43 %.

Les données au niveau national sont de 452Kg/hab en 2010 (données ADEME 2014) et de 329 Kg/hab au niveau de l'île de France en 2013 (données ORDIF 2013).

Ci-dessous une série de graphes montrant l'évolution des tonnages de la CCVE entre 2014 et 2015 selon les différents flux :

2.2.3 Tonnages Biflux

Variation des tonnages BIFLUX 2014 / 2015



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Kg/Hab
BIFLUX 2014	213,30	148,88	161,58	157,66	199,24	171,40	175,38	155,58	168,34	201,72	158,44	166,82	2 078,34	36,74
BIFLUX 2015	201,08	151,10	156,68	177,42	177,02	158,18	192,56	132,60	170,48	193,44	159,42	180,18	2 050,16	35,87

35,87 Kg

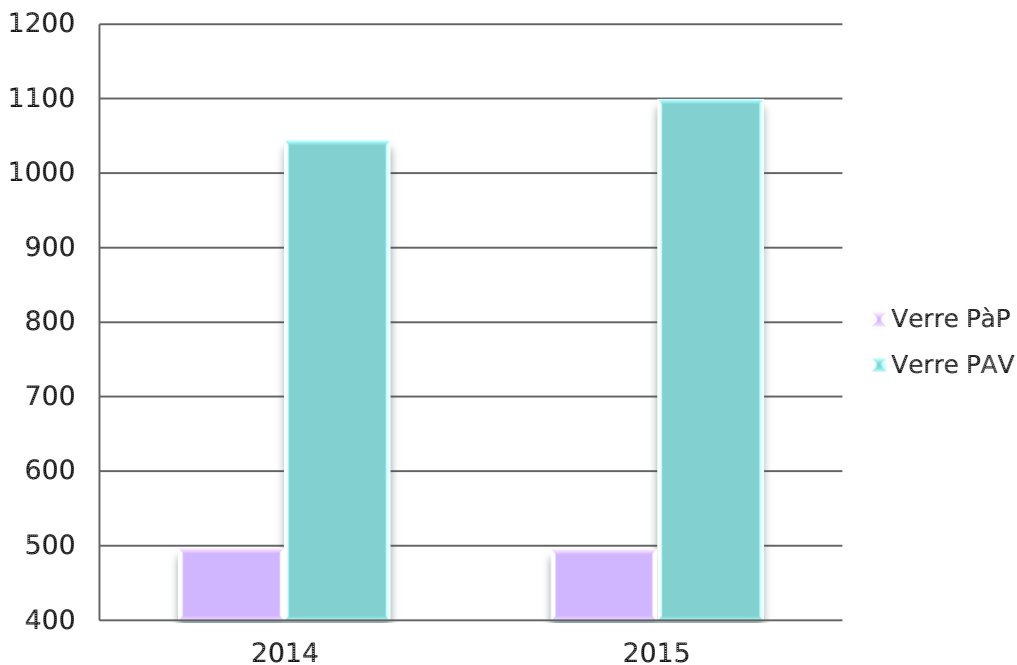
C'est le poids en Biflux collecté par habitant en porte-à-porte en 2015

- pour 36,74 en 2014 et 38,75 kg/hab en 2013 -

On constate une diminution du tonnage de biflux collectés en 2015 par rapport à 2014 (- 1,37%).

2.2.4 Tonnages Verre Porte à Porte (PàP) / Point d'Apport Volontaire (PAV)

Evolution des tonnages de Verre en PàP et PAV

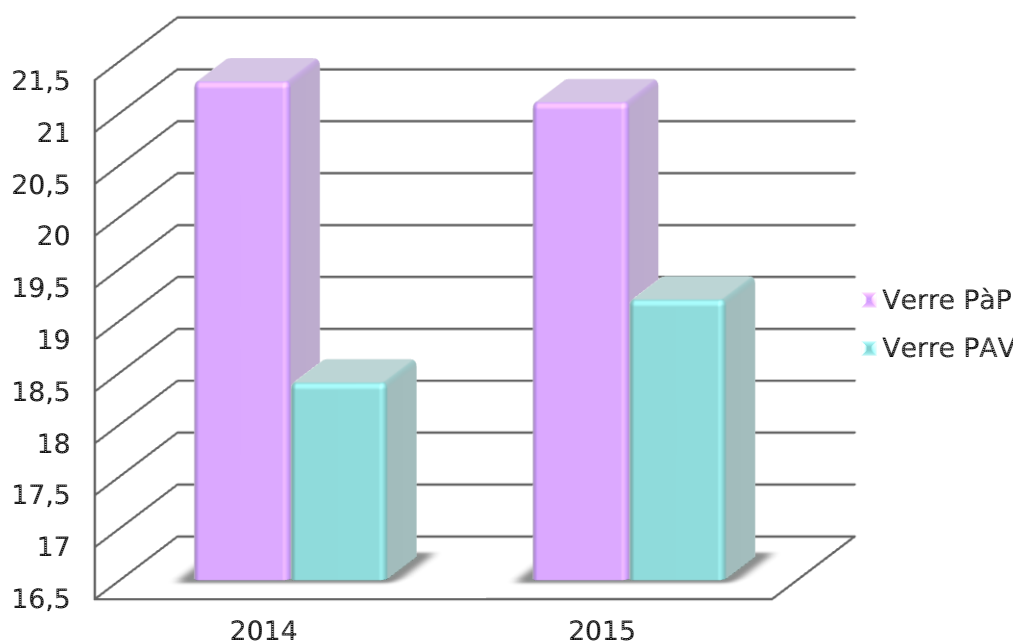


21,1 Kg

C'est le poids de verre collecté par habitants en porte-à-porte en 2015

- Contre 19,2 Kg/hab en PAV -

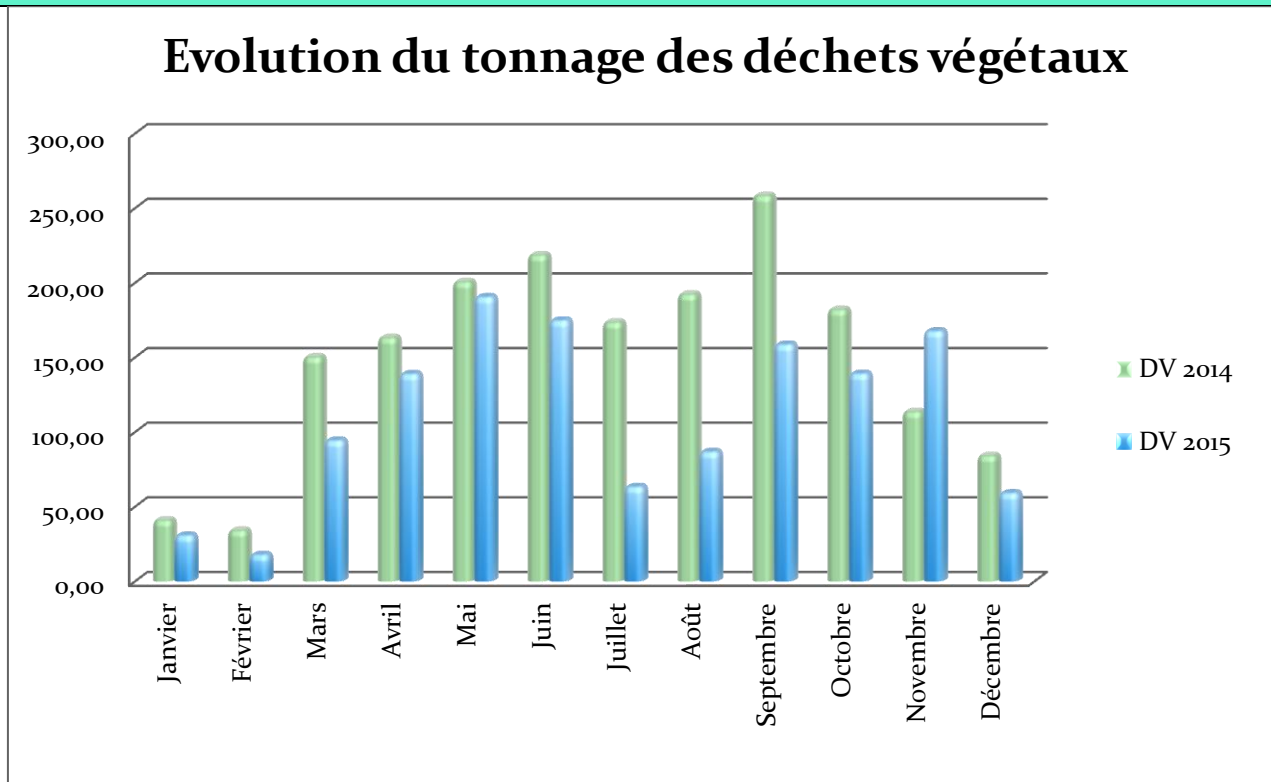
Evolution en Kg/hab du Verre en PàP et PAV



Année	Tonnages Verre PàP	Kg/hab/an (calculé en fonction du nombre d'habitant ayant leur verre collecté en PàP)	% de différence des tonnages	Tonnages Verre PAV	Kg/hab/an (calculé par rapport à la population totale)	% de différence des tonnages
	(en tonnes)			(en tonnes)		
2014	495,3	21,3	-0,22%	1042,8	18,4	4,99%
2015	494,2	21,1		1 097,534	19,2	

On constate une très légère baisse des tonnages des emballages en verre collectés en porte-à-porte en 2015 alors que la collecte en point d'apport volontaire a augmenté de 4,99 %. Néanmoins les tonnages ramenés en Kg/hab démontrent une meilleure captation du verre collecté en porte à porte (21,1 Kg/hab pour le pàp contre 19,2 Kg/hab pour le pav).

2.2.5 Déchets Végétaux Collectés



* En janvier / février, il y a moins de collecte de DV (cf. calendrier)

23,1 Kg/hab

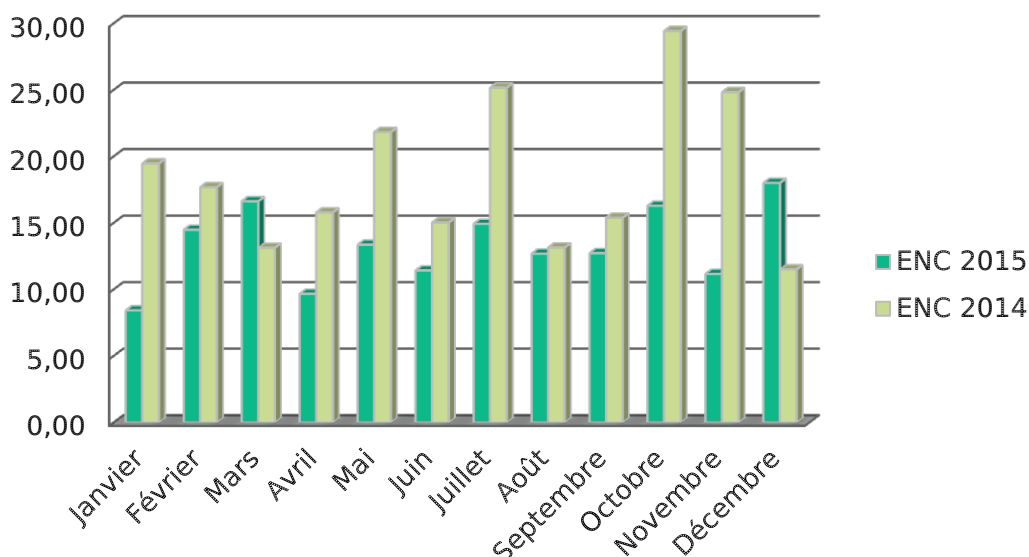
C'est le poids collectés par habitant en 2015 pour 22 collectes/an

- pour 32,1 kg/hab en 2014 –
Soit une diminution de 27,6% par rapport à 2014

Les déchets verts demeurent être les déchets dont la production est la plus aléatoire. Ces derniers varient fortement en fonction des conditions climatiques. La baisse enregistrée dans la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte depuis 2012, peut-être expliquée par la hausse du tonnage apporté en déchèterie. Depuis que les sacs végétaux apparaissent payants la population apporterait d'avantage leurs déchets végétaux en déchèterie. La vente des composteurs rentre également en jeu, puisque ce sont **10 234 composteurs et bioseau** qui ont été commandés et distribués depuis 2006 sur le territoire de la CCVE.

2.2.6 Encombrants / DEEE

Variation des tonnages d'encombrant 2014/2015

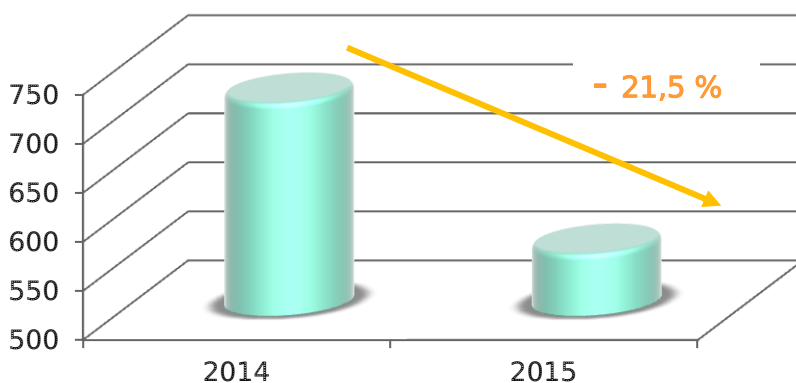


-28,12%

C'est la baisse de tonnage enregistrée entre 2014 et 2015

Depuis la mise en place de la REOMi, le tonnage des encombrants continue de diminuer.

NOMBRE DE RDV ENCOMBRANT



NOMBRE DE RDV ENCOMBRANT	
2014	717
2015	563

On remarque aussi que le nombre de RDV a baissé de 21,5 % entre 2014 et 2015

DEEE

Une réglementation ne permet plus de collecter avec les encombrants, en porte à porte, les DEEE.

En effet, le Décret du 20 juillet 2005 impose depuis le 13 août 2006 « L'obligation de reprise gratuite par les distributeurs des vieux équipements lors de la vente ou livraison d'un même équipement » = "1 pour 1"

Afin de faire face à cette réglementation, la Communauté de Communes du Val d'Essonne organise pour les usagers, une collecte spécifique des DEEE depuis 2007.

Val d'ESSONNE
n° 12
nov. 2015

- Auxerre • Ballancourt-sur-Essonne • Baille • Corry
- Champault • Chéris • D'Haut-Longjumeau • Estesson
- Fontenay-le-Vicomte • Gagnepaille-sur-Essonne • Itanville
- La Ferté-Aleix • Mennecy • Nainville-les-Roches Ormoy • Orveau
- Sainville • Vaires-sur-Essonne Vert-le-Grand • Vert-le-Petit

infos

Environnement



En application de la réglementation en vigueur, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ne sont plus collectés avec les encombrants depuis la mise en application de "l'éco-participation" acquittée par le consommateur lors de l'achat d'un nouvel appareil.

C'est le principe du 1 pour 1 : vous achetez un appareil, le vendeur doit assurer la reprise de votre ancien matériel au moment de l'achat, voire après, sur présentation d'une preuve d'achat.

Vous payez à cet effet une éco-taxe ou éco-participation à votre fournisseur, que vous lui remettez ou non un vieux appareil.

Néanmoins, nous sommes conscients du fait que chaque famille peut avoir à se débarrasser d'appareils qu'ils n'envisagent pas de remplacer par un neuf. Certaines personnes peuvent également être dans l'impossibilité de se rendre en déchèterie. C'est la raison pour laquelle nous organisons chaque année cette collecte spécifique et exceptionnelle. Ce dispositif est facile à utiliser :

- Vous téléphonez entre le 16 novembre et le 27 novembre 2015 ;
- Vos Déchets Électriques et Électroniques seront collectés sur la voie publique, devant votre domicile, à la date de rendez-vous convenue avec l'opérateur.

Votre présence n'est pas nécessaire lors de l'enlèvement.

- Le coût du service sera imputé sur votre prochaine facture de Redevance selon le tarif en vigueur (10,30 € pour une maison individuelle, 10,302 € pour un immeuble d'au moins 10 logements)

Le bon geste c'est le bon tri !
 Appelez le 0 810 00 91 91
 du lundi au vendredi
 de 9h à 13h ou de 14h à 17h30
site de l'opérateur de la zone de collecte

COLLECTE EXCEPTIONNELLE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Du 16 novembre au 27 novembre 2015 inclus

***Un seul numéro à composer : 0 810 00 91 91 pour faire collecter vos appareils électriques, sur rendez-vous.**

Eco-responsable
Le Communauté de Communes du Val d'Essonne vous informe

DEEE : jamais dans un bac !


Les "DEEE" ne doivent pas être mis dans un bac Ordures Ménagères ou Biflux ! Pourquoi ?

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont tous vos anciens appareils qui fonctionnaient grâce à une prise électrique, des piles ou un accumulateur. Vos anciens téléviseur, congélateur, lave-linge ou autre réfrigérateur ne sont donc pas des "encombrants" mais bien des déchets spécifiques qui doivent être collectés, traités et éliminés d'une manière particulière.

Mais il existe aussi des "DEEE" de petite taille : fer à repasser, radio portable, téléphone, jouet électrique, etc.

Tous ces vieux appareils, pourraient tenir sans difficulté dans votre bac à ordures ménagères. Mais, c'est strictement interdit par la réglementation européenne ! Gros ou petits, les "DEEE" doivent être éliminés de manière adaptée. Ces appareils sont bourrés de matériaux divers qui ne sont pas dangereux s'ils sont traités comme il convient. Par contre, s'ils sont incinérés ou enfouis comme des déchets "classiques" les conséquences sont extrêmement néfastes pour l'environnement et la santé humaine.

Pensez-y ! Avant de jeter un objet, vous pouvez...

- Le faire réparer, par le service après-vente si l'appareil est encore sous garantie, ou en demandant des devis auprès de réparateurs.
- Le donner à une personne de votre entourage, à une recycleur qui lui donnera une seconde vie ou à une association caritative.
- Le vendre d'occasion et réduire vos déchets tout en gagnant de l'argent, c'est malin !

Pensez-y ! Avant d'acheter un nouvel objet, vous pouvez...

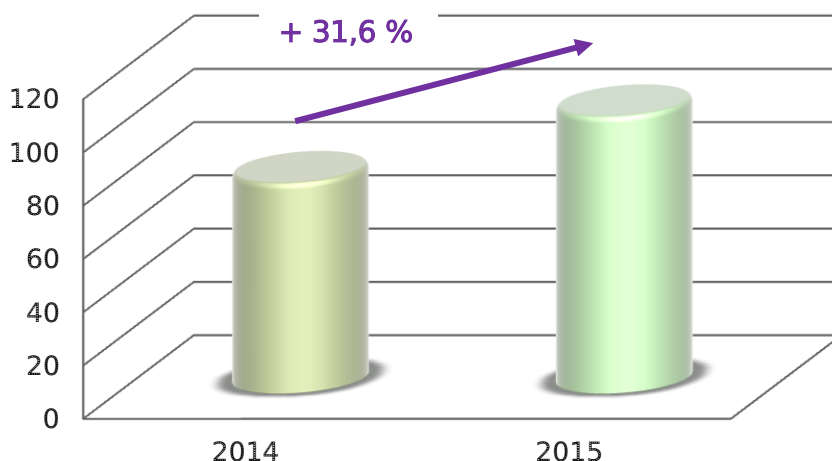
- Emprunter ou louer du matériel destiné à un usage occasionnel.
- Acheter d'occasion dans les dépôts-ventes, les brocantes, les marchés aux puces et les petites annonces qui proposent toutes sortes d'objets à des prix défiant toute concurrence !
- Troquer gratuitement contre d'autres objets d'occasion.
- Privilégier la qualité en investissant dans des produits robustes et si possible réparables, parfois plus chers, mais qui dureront plus longtemps et qui, à terme, seront plus rentables.
- En entretenant régulièrement vos équipements, vous prolongez également leur durée de vie et optimisez leur performance.

Pour le respect de l'environnement, ne jetez rien sur la voie publique. Une fois lu, ce document est à jeter dans la poubelle Jaune Papier / Emballages ou les Points d'apport volontaire papier.

Val d'Essonne Infos Environnement N° 12 novembre 2015

Directeur de la Publication : Patrick HEBERT
 Conception : CCVE - ES - Photos : Isabelle ODR
 Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales par l'ICI Printex Bureau, RCS Bouy 547 733 386 - 06 88 48 00 00

Variation du nombre de RDV DEEE



NOMBRE DE RDV DEEE	
2014	79
2015	104

TONNAGES 2015 DES DIFFERENTS FLUX COLLECTES PAR LE SICTOM DU HUREPOIX

FLUX DE DECHETS COLLECTES	TONNAGES 2015 (en tonne)	Kg/Hab.	TOTAL DES DECHETS QUOTIDIENS EN Kg/Hab.
Leudeville – 1 393 hab.			
Ordures ménagères			
Bilfux			
Verre			
Déchets végétaux			
Encombrants			
Déchets communaux			

⇒ *Eléments 2015 en attente*

COMPARATIF DES TONNAGES 2015 AVEC LES DONNEES ANTERIEURES

Les données antérieures à 2014 sont disponibles dans les rapports des années précédentes consultables sur notre site internet : <http://valdessonne-environnement.com/>

2.3 Destination des déchets collectés et modes de valorisation

1- SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères)

Les différents flux de déchets collectés sur les communes citées ci-dessous, sont valorisés de différentes manières par le SIREDOM.

- Auvernaux
- Ballancourt-sur-Essonne
- Baulne
- Cerny
- Champcueil
- Chevannes
- Echarcon
- La Ferte Alais
- Fontenay le Vicomte
- Itteville
- Mennecey,
- Nainville les Roches
- Ormoy
- Saint-Vrain
- Vert le Grand
- Vert le Petit
- Huisson Longueville
- Guigneville-sur-Essonne
- Orveau
- Vayres-sur-Essonne

FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE DE VALORISATION
Ordures ménagères	Valorisation énergétique +++
Déchets végétaux	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) + Traitement biologique ⇒ Compostage
Encombrants Déchets végétaux non valorisables	opération de pré-tri ⇒ CSDU
Déchets des services techniques	CSDU
Emballages Journaux / magazines Verre	Centre de Tri

- Valorisation Energétique
- Valorisation Matière

2- SITREVA (Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets)

L'ensemble des déchets collectés (porte à porte, colonnes apports volontaires, déchèteries) de Leudeville sont traités ou valorisés par l'intermédiaire du SITREVA.

FLUX DE DECHETS COLLECTES	MODE DE VALORISATION
Ordures ménagères et une partie des encombrants	Valorisation énergétique +++
Déchets végétaux	Plateforme de compostage
Emballages Journaux / magazines Verre	Centre de Tri

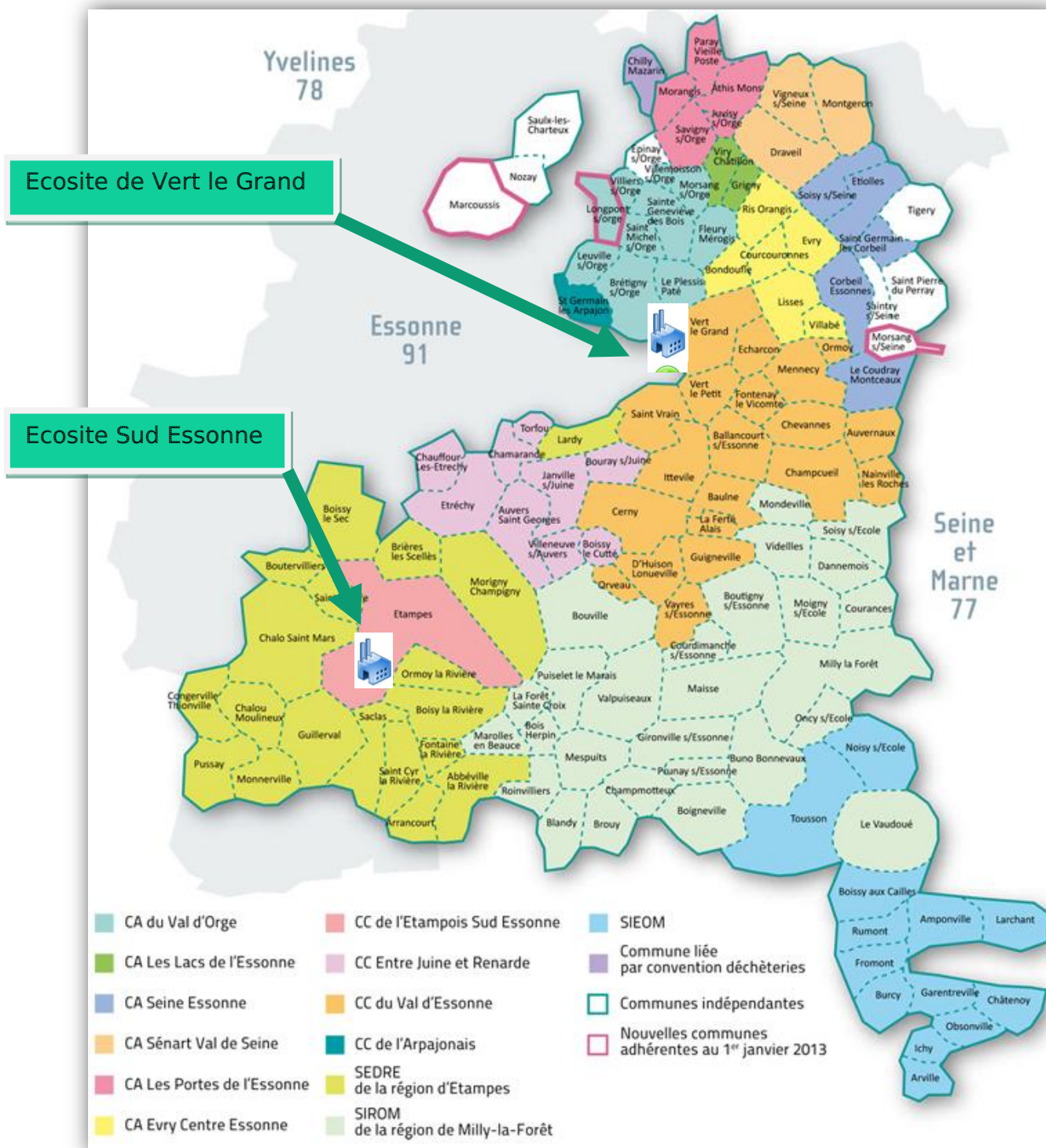
- Valorisation Energétique
- Valorisation Matière

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous reporter au rapport d'activité de ces structures.

2.4 Installations de Traitement

20 des 21 communes (sauf Leudeville) de la CCVE font traiter leurs déchets ménagers dans les installations du SIREDOM sur l'Ecosite de Vert-le-Grand, au CITD (Centre Intégré de Traitement de Déchets).

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET LOCALISATION DU SIREDOM (EPCI DE TRAITEMENT) PAR RAPPORT AU TERRITOIRE DE LA CCVE



Quelques données sur le CITD de Vert le Grand



- *Le centre de tri est équipé pour traiter 43.000 tonnes/an de déchets ménagers recyclables (exemple : plastique, boîtes métalliques, papier...)*
- *Les deux fours d'incinération sont capables de traiter 211.000 tonnes/an de déchets et produire de l'électricité (110 500 MWh/an : la consommation d'une ville de 40.000 habitants)*

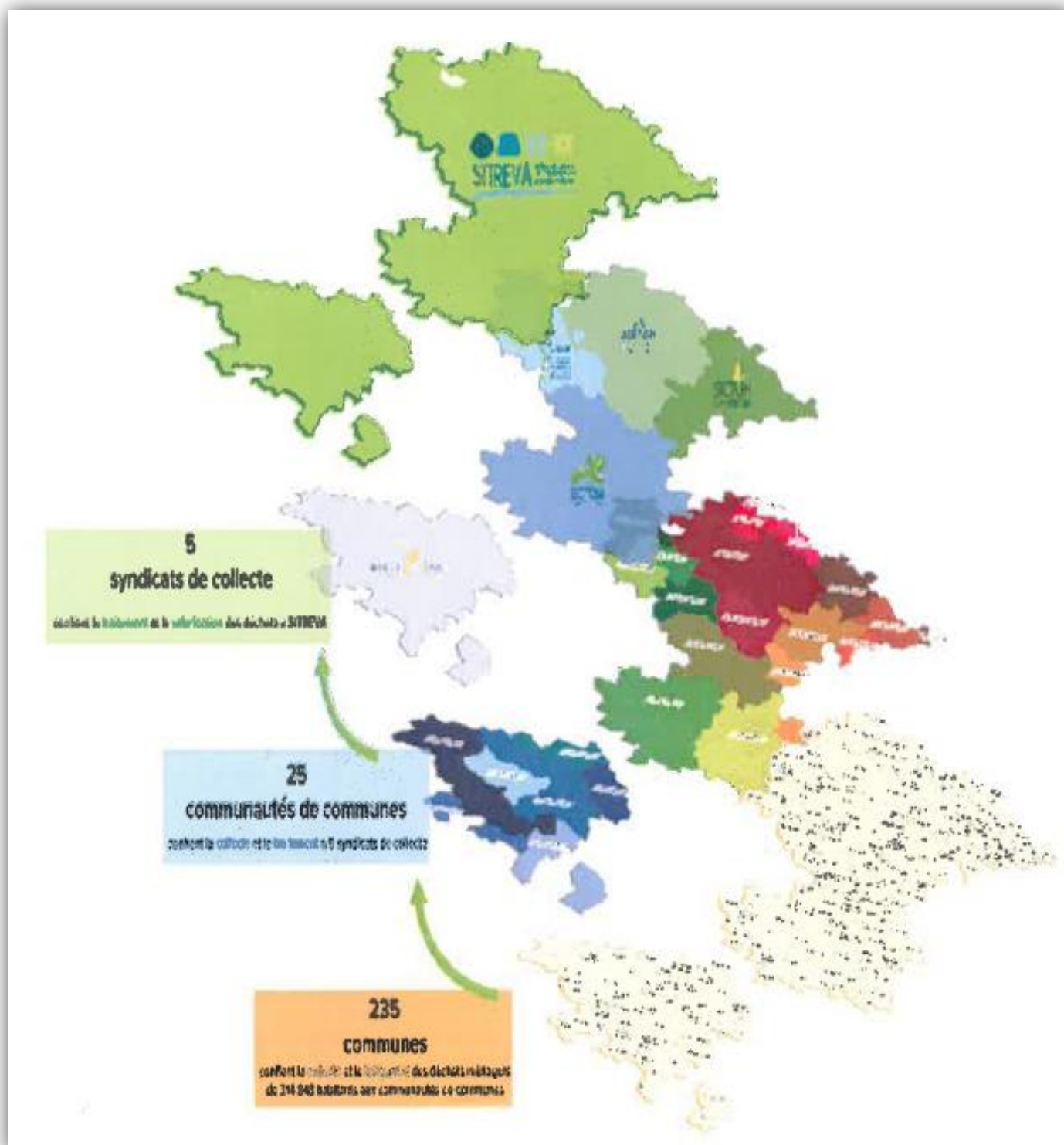
Valorisation Énergétique



Valorisation Matière



La commune de LEUDEVILLE fait traiter ses déchets ménagers dans les installations du SITREVA (ex-SYMIRIS) :



2.5 Réseau de déchèteries

LEUDEVILLE

Les Leudevillois ont accès à la déchèterie d'EGLY. Celle-ci est gérée par le SICTOM DU HUREPOIX (pour le personnel) et le SITREVA (pour les bennes).

Déchèterie d'EGLY

Z.A des Meuniers
Lieu dit Villelouvette
91520 EGLY
Tél. : 06.73.21.15.16



Jours et horaires d'ouverture :

Lundi et vendredi de 14h à 17h45
Ma – Me – Je – Sa : 9h à 13h et de
14h à 17h45
Dimanche de 9h à 13h
En été fermeture à 17h

→ Cf rapport annuel du SICTOM DU HUREPOIX pour les déchets acceptés et refusés

AUTRES COMMUNES



Carte déchetterie particulier

Les autres communes du territoire, à savoir, Auvernaux, Baulne, Ballancourt sur Essonne, Cerny, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay le Vicomte, Itteville, La Ferte Alais, Mennecy, Nainville les Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert le Grand, Vert le Petit, D'Huisson Longueville, Guigneville s/Essonne, Orveau et Vayres s/Essonne ont accès au réseau de déchèterie du SIREDOM soit 15 déchèteries dont la déchèterie de Ballancourt-sur-Essonne et Vert le Grand sur le territoire de la CCVE (à terme, ce sont 17 déchèteries prévues sur le territoire du SIREDOM).

DECHETERIE DE VERT LE GRAND

Route de Braseux 91810 Vert le Grand

Horaires :

Été (01/04 au 14/10) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 18h et le dimanche de 9h à 12h

Hiver (15/10 au 31/03) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 17h et le dimanche de 9h à 12h

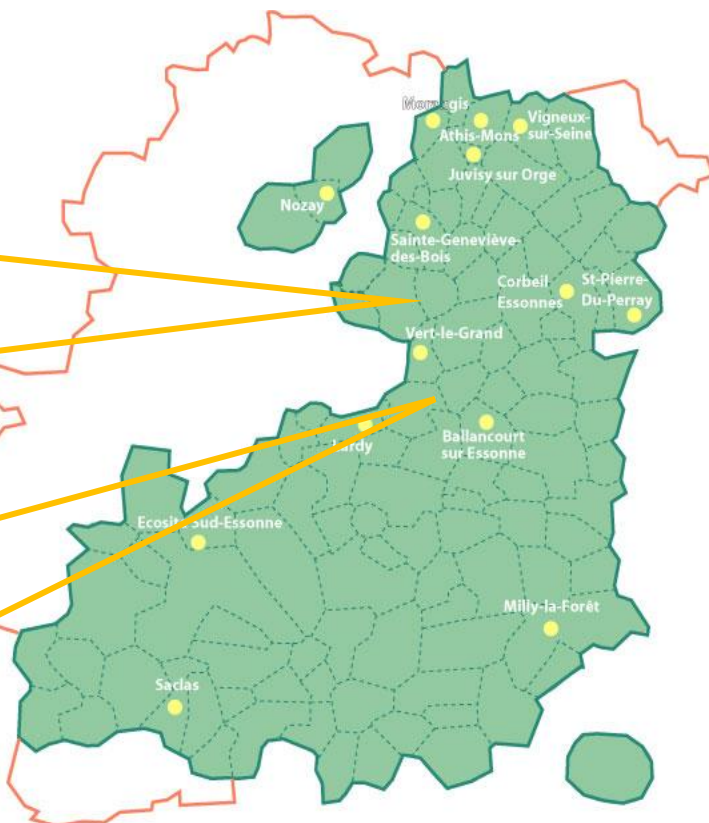
DECHETERIE DE BALLANCOURT

Lieu dit La Vallée 91610 Ballancourt

Horaires :

Été (01/04 au 14/10) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 18h et le dimanche de 9h à 12h

Hiver (15/10 au 31/03) du Lundi au samedi 9h à 12h et de 13h à 17h et le dimanche de 9h à 12h



Matériaux acceptés en déchèteries (liste non exhaustive)		
Dans les bennes	Dans les bornes	Dans le local
<p>Tout venant (gravats sales et mélangés)</p> <p>Cartons</p> <p>Inertes</p> <p>Déchets verts</p> <p>Métaux non ferreux</p> <p>Métaux ferreux</p> <p>Tout venant incinérable (meubles avec vitres, bois traités, chiffons souillés...)</p>	<p>Verre</p> <p>Bouteilles plastiques</p> <p>Emballages</p> <p>Huile de vidange + bidons</p> <p>Journaux magazines</p> <p>Textile</p>	<p>Acides, bases</p> <p>Bombes aérosols</p> <p>Bouteilles de gaz</p> <p>Chlorates, nitrates</p> <p>Consommables informatiques</p> <p>Extincteurs</p> <p>Graisses</p> <p>Huiles minérales</p> <p>Piles, batteries</p> <p>Pneus non montés</p> <p>Produits de laboratoires</p> <p>Produits électriques et électroniques</p> <p>Produits non identifiés</p> <p>Produits phytosanitaires</p> <p>Radiographies</p> <p>Solvants, peintures, vernis, colles</p> <p>Thermomètres à mercure</p> <p>Tubes néons</p>

Matériaux Refusés	
<p>Amiante, fibro-ciment (*)</p> <p>Boues de station d'épuration</p> <p>Cadavres d'animaux</p> <p>Carburant liquides</p> <p>Déchets anatomiques ou infectieux</p> <p>Déchets de centres médicaux ou d'activité de soins</p> <p>Egly: bouteilles de gaz</p> <p>Egly: tous les pneus</p> <p>Médicaments</p> <p>Moteurs de voiture</p> <p>Ordures Ménagères</p> <p>Pneus lourds et agricoles</p> <p>Produits radioactifs</p>	<p>(*) Amiante, fibro-ciment</p> <p>La déchèterie de Villeparisis</p> <p>route de Courty - 77270 - Villeparisis –</p> <p>tél 01 64 27 93 04</p> <p>l'accepte gratuitement jusqu'à 100kg/foyer/an</p> <p>sous conditionnement filmé ou double sac poubelle</p> <p>Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h15 à 16h.</p>



TONNAGES DECHETERIES DE LA CCVE 2015

FLUX DE DECHETS APPORTES	TONNAGES 2014*		TONNAGES 2015***	
	Tonne	Kg/hab.	Tonne	Kg/hab.
CCVE (sauf Leudeville)	56 576 hab.			
Inertes et gravats	2 893,44	51,1	2 313,44	40,9
Tout venant	3 510,72	62,1	3 302,41	58,4
Déchets verts	4 491,48	79,4	3 590,00	63,5
Tout Venant valorisable	1 732,77	30,6	1 969,43	34,8
Ferrailles	188,72	3,3	235,13	4,2
Cartons	94,56	1,7	107,68	1,9
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	24,58	0,4	34,216	0,6
Plâtres	130,20	2,3	129,80	2,3
Extincteurs (en unité)	110	-	347	-
Bouteilles de gaz (en unité)				
Bouteilles autres (en unité)	132	-	75	-
TOTAL**	13 066,47	230,90	11 682,11	206,60

*Données différentes du RA OM 2014 car tient compte des réajustements du SIREDOM reçus en novembre 2015.

**Sauf Extincteurs, bouteilles de gaz et autres Bouteilles

*** Données tiennent compte des réajustements du SIREDOM reçus fin mai 2016

TONNAGES DECHETERIES DE LEUDEVILLE

⇒ Eléments 2015 en attente

2.6 Déchets assimilables aux ordures ménagères

- ★ L'article 12 de la loi du 15 juillet 1975 prévoit la possibilité de prise en charge des déchets non ménagers par les collectivités.
- ★ La loi du 13 juillet 1992 oblige les collectivités qui ne financent pas leur collecte par la REOM à mettre en place une redevance spéciale pour les déchets non ménagers, mais assimilables aux ordures ménagères, depuis janvier 1993.

Aujourd'hui, ces déchets issus des déchets des communes et des activités économiques et tertiaires sont collectés par le service public de collecte des déchets (sauf exception). Le service est financé via la REOMI depuis le 01/01/2012.

L'accès au réseau de déchèteries du SIREDOM pour les artisans, commerçants se fait grâce à une carte d'accès disponible auprès des chambres consulaires. Cet accès fait l'objet d'une facturation auprès de ces professionnels.

Les déchets issus des activités professionnelles ou d'administrations sont difficilement quantifiables car ils ne sont pas identifiables au cours de la collecte. En effet, ils sont collectés en même temps que les ordures ménagères étant donné leur nature assimilable à ces déchets. Quelques professionnels ont des contrats privés et ne bénéficient pas du service de collecte public, ils sont alors exonérés de la REOMi.

2.7 Point d'Apport Volontaire (Papier/Biflux/Verre/Piles/Textiles)

Sur l'ensemble du territoire sont disposés plus d'une centaine de points d'apport volontaire (PAV) où les administrés peuvent y déposer : journaux/magazines, biflux, verre, vêtements, et piles.

Point d'apport volontaire TEXTILE
Collecté par Ecotextile et LE RELAIS



Point d'apport volontaire VERRE
Collecté par le SIREDOM



Point d'apport volontaire PAPIER
Collecté par la CCVE



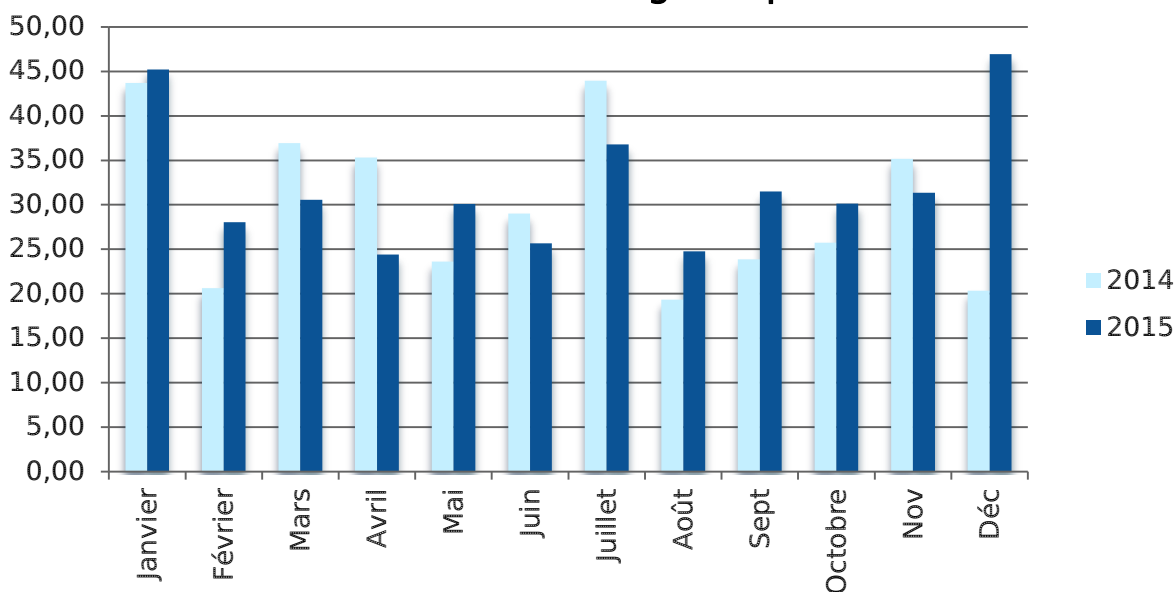
Plateforme d'apport volontaire
Collectée par le SIREDOM



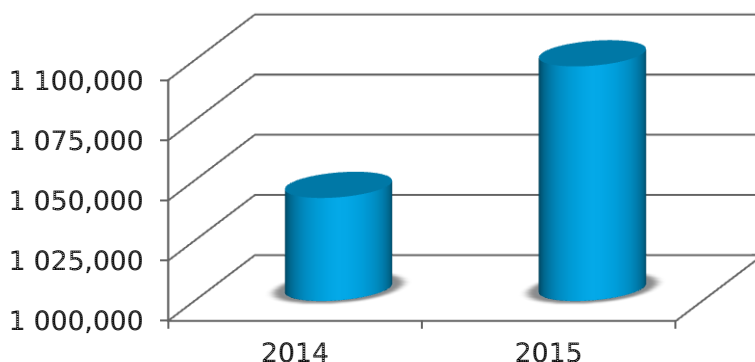
Point d'apport volontaire RECUP'PILES



Variation des tonnages Papier PAV



Variation des tonnage Verre PAV



Le tonnage en PAV Verre continue à augmenter d'année en année : + 5,24 %.

La mise en place de la REOMI peut expliquer cette hausse. Mais également la mise en place de nouveaux points d'apport volontaire sur le territoire permettant d'en faciliter l'accessibilité aux usagers.

Le Tonnage en PAV Papier était quant à lui en diminution depuis 2012 mais en 2015, il y a une augmentation de 7,8 % par rapport à 2014.

Ce sont :

qui ont été collectés en PAV en 2015

Soit :

1097,5 T de verre
Et
385,4 T de papier

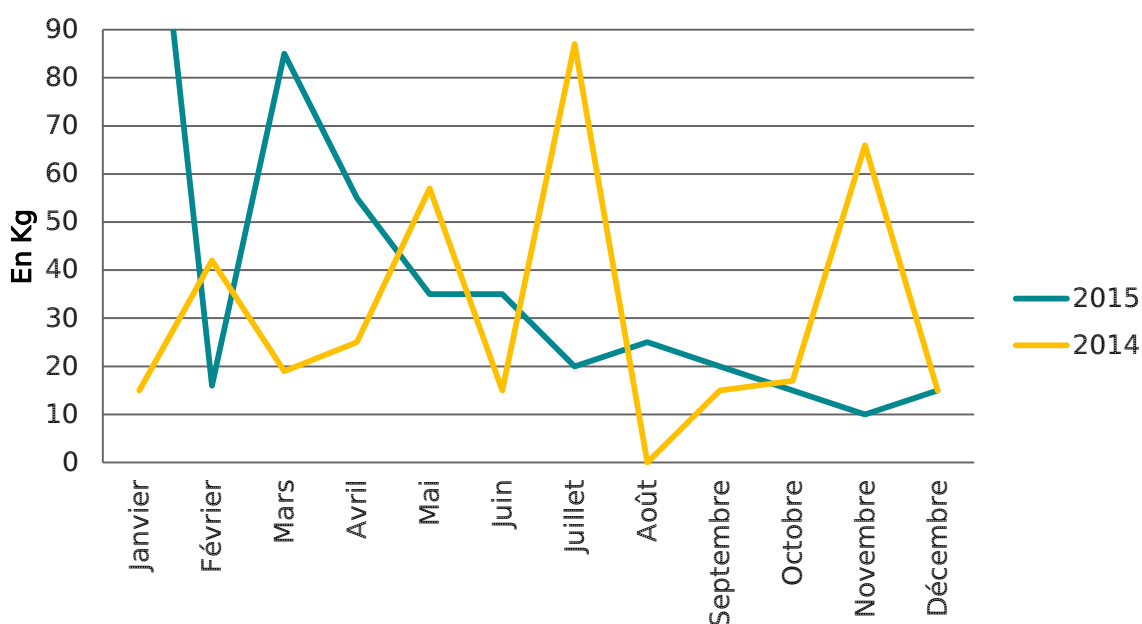
19,4 kg/ hab de verre
Et
6,8 Kg/ hab de papier

Récup'piles

A savoir, les magasins et les grandes surfaces sont tenus de reprendre les piles (alcalines, salines, au lithium, en bâton ou en bouton) en mettant à disposition des points de collecte. Les piles ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères.

Depuis 2008, des panneaux d'affichage et d'informations faisant fonction également de récupérateurs de piles sont implantés sur le territoire de la CCVE. Ainsi, ils sont présents sur les communes de Ballancourt, de la Ferté Alais et Vert le Petit. En 2015, ce sont **486 Kg** de piles qui ont été collectées de **Janvier à décembre**. Soit **30,3% de plus** par rapport à 2014.

Evolution des tonnages de Piles (Récup'piles)



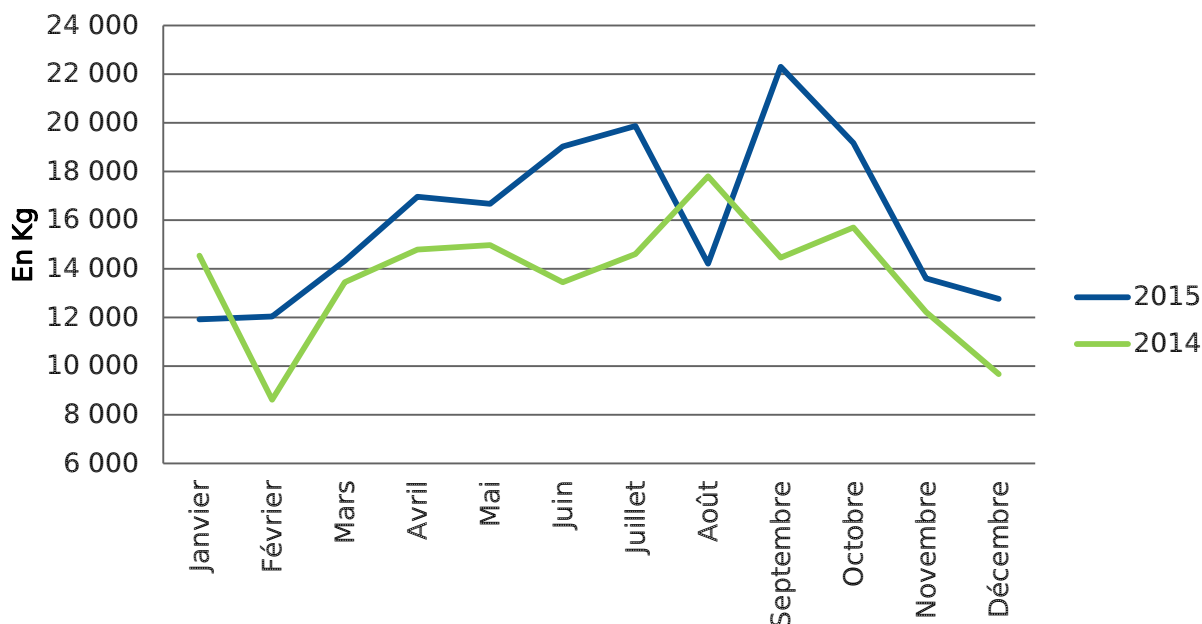
NB : Les tonnages à 0 correspondent soit à des fermetures de l'entreprise, soit les récupérateurs ne possèdent qu'un fond de piles (moins d'1 Kg)

(En Kg)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
BALLANCOURT	5	22	8	5	43	5	44	-	5	7	44	5	193
LFA	5	10	5	5	9	5	23	-	5	6	5	5	83
VLP	5	10	6	15	5	5	20	-	5	4	17	5	97
2014	15	42	19	25	57	15	87	0	15	17	66	15	373
BALLANCOURT	55	5	45	35	25	25	10	15	10	5	4	5	239
LFA	60	7	20	15	5	5	5	5	5	5	1	5	138
VLP	40	4	20	5	5	5	5	5	5	5	5	5	109
2015	155	16	85	55	35	35	20	25	20	15	10	15	486

Textile

La CCVE a mis en place une collecte sélective des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie) grâce aux partenariats avec Le Relais et Éco textile.

Evolution des tonnages de textile



NB : Inclus les tonnages ECOTEXTILE et LE RELAIS

En Kg	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
LE RELAIS	7 193	4 917	5 905	6 390	6 574	5 155	7 708	8 303	7 157	7 454	5 599	4 238	76 593
ECOTEXTILE	7 350	3 700	7 550	8 400	8 400	8 300	6 900	9 500	7 300	8 250	6 620	5 440	87 710
TOTAL 2014	14 543	8 617	13 455	14 790	14 974	13 455	14 608	17 803	14 457	15 704	12 219	9 678	164 303
LE RELAIS	4 793	5 005	5 595	6 432	6 980	6 278	7 673	7 245	8 962	8 639	5 534	5 822	78 958
ECOTEXTILE	7 130	7 040	8 740	10 530	9 690	12 750	12 200	6 970	13 340	10 530	8 070	6 940	113 930
TOTAL 2015	11 923	12 045	14 335	16 962	16 670	19 028	19 873	14 215	22 302	19 169	13 604	12 762	192 888

En 2015, ce sont **192,9 T** de vêtements qui ont été collectés dans les Points d'Apport Volontaire textile sur le territoire de la CCVE soit une augmentation de **14,8 %** par rapport à 2014.

3,41 kg/hab.

C'est le poids en Textiles collecté par habitant en 2015

-Pour 2,9 kg/hab en 2014-

2.8 Les dépôts sauvages

Malgré la mise en place de tous ces modes de collecte, les services constatent régulièrement la présence de dépôts de déchets divers et variés sur la voie publique, dans les bois, au bord des routes.... La CCVE fait évoluer ses modes de collecte en fonction des besoins des usagers. Malgré tout, des dépôts sauvages existent toujours. Rappelons que les dépôts sauvages sont interdits et que les contrevenants risquent une amende de 135 à 1 500 euros (article R 632.1 du code pénal). Ces dépôts sauvages entraînent de surcroît une surcharge conséquente de travail pour l'ensemble des services. Aussi, la Communauté de Communes fait appel au sens moral et civique en rappelant régulièrement au respect de l'environnement et des règles existantes en matière de déchets.

Rappel, la CCVE apporte une aide financière aux communes pour la gestion de leurs dépôts sauvages (Cf : délibération du 19/10/2010)



Photos prises sur le territoire de la CCVE en 2015



✓ Cette partie 2, a permis de présenter l'organisation générale du service public de collecte des déchets assurés par la CCVE dans le cadre de son marché et avec l'instauration de la REOMi.

✓ Pour de plus amples informations, il faut se reporter au Rapport d'Activité 2015 du SICTOM du Hurepoix pour la commune de Leudeville.

Pour la partie traitement, il faut se reporter au Rapport d'activité 2015 du SIREDOM pour le reste des communes de la CCVE.





3- Les indicateurs financiers

Cout du service Public de collecte des déchets

Cette troisième partie a pour objectif de présenter les dépenses du service.

3.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat au cours de l'année 2015

A noter : le marché de collecte passé est constitué de 5 lots dont les dates de prises d'effet et les durées varient (cf tableau ci-dessous) :

	Désignation	Date effet	Durée
LOT 1	Collecte des déchets ménagers, biflux, verre et déchets végétaux	01/08/2014	6 ans
LOT 2	Fourniture, livraison et réparation de bacs de collecte neufs ou d'occasion	01/01/2015	3 ans
LOT 3	Collecte des points d'apport volontaire papiers – journaux	01/08/2014	6 ans
LOT 4	Fourniture, livraison et vidage de bennes	01/08/2014	3 ans
LOT 5	Collecte des encombrants et DEEE sur RDV	01/08/2014	6 ans

COUT DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le marché de collecte **Prix forfaitaires F** couvrant toutes les charges fixes relatives à la gestion du service par type de déchets : amortissement des camions, frais de structure et de locaux, frais d'encadrement et de secrétariat, assurances, impôts, garage, etc.

LOT 1 Collecte des déchets ménagers, biflux, verre et déchets végétaux	Montant annuel 2015
Prix forfaitaires	TTC
F _{OM}	1 315 319,50 €
F _{BIFLUX}	828 279,10 €
F _{VERRE PAP}	100 282,60 €
F _{DV}	224 821,30 €
TOTAL	2 468 702,50 € *

* Avec le coefficient de révision des tarifs mensuel inclus, le coût réellement payé s'élève à 2 480 264,26 €.

COMMUNES EN SYNDICAT DE COLLECTE

LEUDEVILLE – 1 393 hab.	
PARTICIPATION TOTALE AU SICTOM DE L'HUREPOIX soit COLLECTE et TRAITEMENT DES DECHETS	Montant des dépenses 2015 (€ TTC)
	137 276,64 € Soit 98,55 €/hab.

AUTRES PRESTATIONS CONFIEES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT 2015

Entreprises	Type de contrat	Montant Mandaté en 2015 € TTC
SEMAER Fourniture, livraison et réparation de bacs de collecte neufs ou d'occasion	LOT 2 à bons de commande	62 914,98 €
SEMAER Collecte des points d'apport volontaire papiers – journaux	LOT 3 Prix forfaitaires	19 615,23 €
SEMAER Fourniture, livraison et vidage de bennes	LOT 4 à bons de commande	40 378,90 €
ESD Collecte des encombrants et DEEE sur RDV	LOT 5 Prix forfaitaires	42 767,42 €
SEMAER Fourniture et livraison de sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux → Marché référencé CCVE 2013-12	Marché à bons de commande	40 354,14 €
DOCAPOST Impression, mise sous pli, envoi factures TIP + affranchissement → Marché référencé CCVE 2013-19	Marché à bons de commande	25 477,84 €
STYX Application web REOMI → Marché référencé CCVE 2012-07	Marché à procédure adaptée	6 411,41 €
ECOGESTE Module internet de prévention des déchets et annuaires du réemploi	Abonnement	8 360 €
CLEM Communication Conception - impression des calendriers de collecte	Selon devis	4 788 €
SESAME Distribution des calendriers de collecte	Selon devis	4 545 €
Garage CARTIER / Garage de la gare / Garage NAIN Contrôle technique - Réparation véhicules de services	Selon devis	597,91 €
IMPRIM et COM sarl Achat de vaisselle réutilisable	Selon devis	60 €
WILLAUME EGRET Annexe facture, impression, reproduction, autocollants	Selon devis	10 055,38 €
ID1 PRIM Panneau camion – autocollants – Val d'Essonne infos environnement (spécial DEEE)	Selon devis	3 676,32 €

Journal OFFICIEL Publicité marché	Selon devis	108 €
IDEAL CONNAISSANCE Cotisation interdéchets	Abonnement	920 €
ORDIF Cotisation	Abonnement	1 022 €
UGAP Matériel secrétariat OM	Selon devis	1 350,34 €
AMC sarl Livraison enveloppe « Marianne » chez l'imprimeur	Selon devis	516 €
HEXAGONE TRANSPORT Livraison enveloppe « Marianne » chez l'imprimeur	Selon devis	420 €
COLT N° encombrant	Contrat	626,02 €
TEMACO Achat et livraison de PAV papier	Selon devis	2 449,20 €
DGFIP Achat de fichiers cadastraux	Selon devis	549 €
CCVE Réintégration des frais au budget général	-	99 167 €

3.2 Les principales dépenses pour le traitement des déchets en 2015

	Nature de la prestation	Tonnages (en tonnes)	Montant des dépenses 2015 (€ TTC)	TOTAL des dépenses 2015 (€ TTC)	Coût total du service de traitement par habitant 2015 (€ TTC/hab)
CCVE (sauf Leudeville) – 56 576 hab.					
SIREDOM	Traitement des déchets	15 699 T	1 751 413,14 €* 830 968,75 €	2 582 381,9 €	45,64 €
	Déchèterie	11 682,11 T + 347 Extincteurs / bouteilles de gaz + 75 autres bouteilles **			

*inclus les factures de réajustement du 1^{er} et 2nd sem 2015 + les charges fixes/habitant (7,60€/hab.)

**Données tiennent compte des réajustements du SIREDOM reçus fin mai 2016

Pour information : En 2015, le coût du service traitement des déchets hors déchèterie est de **31 €** en moyenne par habitant au lieu de 33 € en 2014. Mais il faut corrélérer ce résultat avec la baisse des tonnages de 4,1 %.

COUT DU SERVICE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LEUDEVILLE

Syndicat de traitement des déchets	Nature de la prestation	Tonnages (en tonnes)	Montant des dépenses 2015 (€ TTC)	TOTAL des dépenses 2015 (€ TTC)	Coût total du service de traitement par habitant 2015 (€ TTC/hab)
LEUDEVILLE – 1 393 hab.					
SITREVA	Traitement des déchets				
	Déchèterie				

⇒ Eléments 2015 en attente

3.3 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives

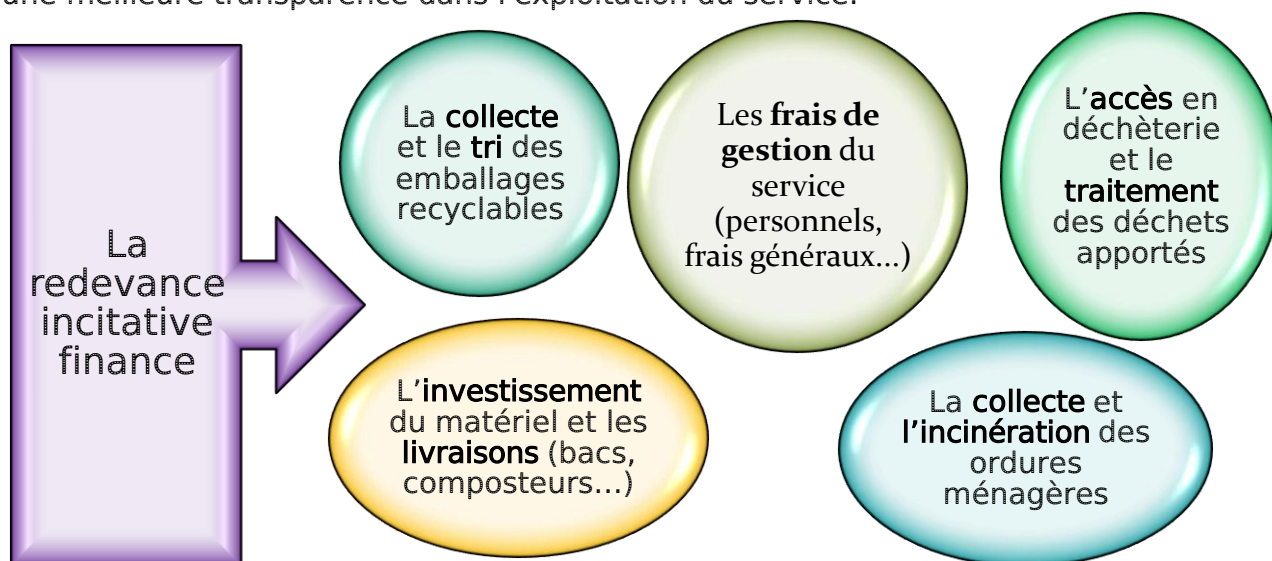
La Communauté de Communes du Val d'Essonne a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012 la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dite Incitative (REOMi). Elle se distingue de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en incitant chaque usager à devenir acteur d'une meilleure gestion de ses déchets.

Voici les principaux points qui différencient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

REOMI	TEOM
Le mode de calcul	
Selon le service rendu à l'usager	Selon la valeur foncière du local
Le redevable	
L'usager du service	Le propriétaire du local
La facturation	
Par la collectivité	Par le Trésor Public
L'incitation à la réduction des déchets	
Importante responsabilisation de l'usager	Peu responsabilisant pour l'usager
La protection de l'environnement	
Effet positif lié à la diminution des déchets	Sans effet positif

Le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) appliqué les années précédentes pour les communes de la CCVE, était basé sur la valeur locative du logement (superficie et ancienneté du logement, situation géographique....). Ce montant, n'avait donc aucun lien avec la production de déchets du foyer. La REOMi elle, est calculée en répartissant directement l'exacte totalité des coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets ménagers entre tous les redevables.

La REOMi a l'avantage de faire contribuer les usagers du service. De surcroît, elle engendre une meilleure transparence dans l'exploitation du service.



3.4 Tarification 2015 de la REOMi

La grille des tarifs de la REOMi applicable au 1^{er} janvier 2015, a été adoptée par le Conseil Communautaire du 16/12/2014.

Les tarifs appliqués sur chaque commune sont fonction du service assuré. Selon la commune de résidence, le service assuré peut varier.

Tarifs PARTICULIERS et ADMINISTRATIONS

LITRAGE	PART FIXE			
	Service 1		Service 2	
	Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120	51.3 €	0.14055 €	56.7 €	0.15534 €
140	59.4 €	0.16274 €	65.7 €	0.18000 €
240	100.8 €	0.27616 €	111.6 €	0.30575 €
340	144.0 €	0.39452 €	159.3 €	0.43644 €
360	152.1 €	0.41671 €	169.2 €	0.46356 €
660	279.0 €	0.76438 €	309.6 €	0.84822 €
770	0 €	0.00000 €	360.9 €	0.98877 €

LITRAGE	PART VARIABLE = PRIX DE LA LEVEE	
	OM	BIFLUX
120	2.05 €	1.03 €
140 *	2.38 €	1.21 €
240	4.09 €	2.09 €
340 *	5.79 €	2.93 €
360	6.14 €	3.09 €
660	11.24 €	5.70 €
770 *	13.11 €	0.00 €

*Ces litrages ne sont plus distribués

Tarifs PROFESSIONNELS

LITRAGE	PART FIXE			
	Service 1		Service 2	
	Montant annuel	Montant journalier	Montant annuel	Montant journalier
120	51 €	0.14055 €	57 €	0.15534 €
140	69 €	0.18904 €	77 €	0.21096 €
240	139 €	0.38082 €	154 €	0.42192 €
340	213 €	0.58356 €	237 €	0.64932 €
360	251 €	0.68767 €	278 €	0.76164 €
660	614 €	1.68219 €	681 €	1.86575 €
770	806 €	2.20822 €	893 €	2.44658 €

LITRAGE	PART VARIABLE = PRIX DE LA LEVEE	
	OM	BIFLUX
120	1.73 €	1.03 €
140	2.01 €	1.21 €
240	3.97 €	2.09 €
340	6.08 €	2.93 €
360	7.15 €	3.09 €
660	17.47 €	5.70 €
770	22.93 €	0.00 €

**SERVICES DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ASSURES
SUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE**

Service 1	Service 2
Auvernaux Baulne Ballancourt sur Essonne Cerny D'Huisson Longueville Echarcon Fontenay le Vicomte	Guigneville sur Essonne Itteville La Ferté Alais Orveau Nainville les Roches Vert le Petit Vayres sur Essonne Chevannes
Champcueil Mennecy Ormoy Saint Vrain Vert le Grand	
Collectes OM – 1 collecte/semaine BIFLUX – 1 collecte / semaine Verre : Bornes apport volontaire Papier : Biflux + bornes Déchets verts : 22 collectes /an Encombrants : sur RDV	Collectes OM – 1 collecte/semaine BIFLUX – 1 collecte / semaine Verre : Porte à Porte +Bornes Papier : Biflux + bornes Déchets verts : 22 collectes /an Encombrants : sur RDV

➤ Autres tarifications identiques pour tous les usagers:

Tarifications des sacs et des RDV encombrants et DEEE

Sac(s) spécifique(s) estampillés du logo de la CCVE	Tarifs Par sac
Ordures Ménagères – 50 L	0,68 €
Ordures Ménagères – 100 L	1,36 €
Emballages/Papier – 50 L	0,36 €
Emballages/Papier – 100 L	0,72 €

Sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux estampillés du logo de la CCVE	Tarifs Par sac
100 L	1 €

Rendez-vous pour la collecte des Encombrants	Tarifs par RDV
Habitat individuel	10,30 €
Collectif (au moins 10 logements)	103,02 €

3.5 Les dépenses et les recettes de fonctionnement et investissement en 2015

Extrait du compte administratif (adopté le 26 mars 2015) avec les rattachements des engagements de 2015 sur l'exercice 2016.

Les tableaux des paragraphes précédents 3.1 et 3.2 sont ajustés en fonction des factures réelles.

FUNCTIONNEMENT

ELEMENTS DU BILAN 2015 DES DEPENSES ET RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT
 (COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L 2313-1)

DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015
11	Charges à caractère général c.à.d:		2 921 052,14 €	2 973 361,95 €	2 957 085,92 €
		<i>Autres charges</i>			
	6063	<i>Sacs biodégradables et plastiques</i>			
	611	<i>Contrats de collectes</i>			
	6156	<i>Maintenance</i>			
	6287	<i>Atténuation de produits</i>			
12	Charges de personnel		194 291,51€	183 084,75 €	205 632,41 €
65	Autres charges de gestion courante (inclus charges SIREDOM)		3 427 835,92€	2 864 897,93€	2 799 038,18€
66	Charges financières		455,37€	1 647,43€	4 014,35 €
67	Charges exceptionnelles			46 849,86 €	23 677,53 €
68	Charges financières			20 000,00 €	120 000 €
Total dépenses réelles			6 789 551,12€	6 089 841,92€	6 109 448,39 €
Dépenses d'ordre			136 572,79€	147 904,56€	157 434,93 €
TOTAL GENERAL			6 926 123,91€	6 237 746,48€	6 266 792,32 €

RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015
13	Atténuation de charges		8 525,73€	7 277,43€	514,66 €
70	Autres recettes de fonctionnement		2 672,39€	- €	- €
74	Dotations et participations perçues		375 000€	250 000€	125 000 €
75	Autres produits de la gestion courante		6 105 190,68€	6 022 734,71 €	5 890 299,77 €
		<i>REOMI</i>			
		<i>Recettes de valorisation (Eco-emballage et Eco-Folio)</i>			
		<i>Réajustements SIREDOM</i>			
		<i>Remboursement locations de bennes</i>			
		<i>Subvention d'équilibre</i>			
77	Produits exceptionnels			237 445,73€	2 783,60 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations				160 000 €
Total recettes réelles			6 725 698,94€	6 517 457,87€	6 178 598,03 €
Recettes d'ordre			3 010,07€	3 010,07€	3 010,07 €
TOTAL GENERAL			6 728 709,01€	6 520 467,94€	6 181 608,10 €

INVESTISSEMENT

ELEMENTS DU BILAN 2015 DES DEPENSES ET RECETTES
SECTION INVESTISSEMENT
 COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L 2313-1)

		DEPENSES					
		Chapitre	Article	Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015
INVESTISSEMENT	DEPENSES	16	Dette		9 737,69 €	9 737,69 €	48 688,47 €
			1641	Emprunts en euros	9 737,69 €		
		20	Logiciels		24 370€	6 610,90€	0 €
		21	Acquisitions		132 906,04€	145 098,54€	68 301,78 €
		Total dépenses réelles			167 013,73€	161 447,13€	116 990,25 €
		Dépenses d'ordre			3 010,07€	3 010,07€	3 010,07 €
		TOTAL GENERAL			170 023,80€	164 457,20€	120 000,32 €
		RECETTES					
		Chapitre	Article	Libellé	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015
INVESTISSEMENT	RECETTES	10	Dotations, fonds divers et réserves		28 424,26€	25 743,56€	9 783,26 €
		106	Réserves		57 327,39€	26 931,51€	0 €
		21	Immobilisations corporelles		-€	-€	0 €
		Total recettes réelles			85 751,65€	52 675,07€	9 783,26 €
		40	Ecritures d'ordres		136 572,79€	147 904,56€	157 434,93 €
		TOTAL GENERAL			222 324,44€	200 579,63€	167 218,19 €



4- Les mesures de prévention

Cette quatrième partie a pour objectif de présenter les mesures prises pour prévenir la production des déchets des ménages, sensibiliser et informer les habitants.

4.1 Communication Préventive

- ★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS – publication de la CCVE - En Janvier 2015 :

Val d'ESSONNE

Auyeaux • Ballancourt-sur-Essonne • Baulne • Cergy
Champcueil • Chevannes • D'Huisson-Longueville • Echarcon
Fontenay-le-Vicomte • Guigneville-sur-Essonne • Itzeville
La Ferté-Alais • Leudeville • Mennecy • Nainville-les-Roches
Ormay • Orveau • Saint-Vrain • Vayres-sur-Essonne
Vert-le-Grand • Vert-le-Petit

n° 32
janvier 2015

infos

Le bloc note des Ordures Ménagères

Ayez le bon geste !

Les faux amis : tissus, chaussures et vêtements

Lors des contrôles des bacs jaunes, notre ambassadrice du tri retrouve régulièrement des **vêtements** et **chaussures** dans les poubelles emballées. Effectivement, ces objets sont bien recyclés, mais ils appartiennent à une filière spécifique. **Ils ne doivent donc pas être déposés dans votre poubelle jaune.**

Des **bornes d'apport volontaire textile** sont disposées dans les communes afin que vous puissiez y déposer vêtements, chaussures, maroquinerie et linge de maison pour que ces derniers soient transformés et réutilisés.

Retrouvez les lieux des **Points d'Apport Volontaire** en Val d'Essonne sur www.valdessonne-environnement.com, rubrique «Les Déchet» puis «Points d'Apport Volontaire»



Je déménage / j'emménage

Lorsque vous arrivez ou partez du Val d'Essonne, vous disposez d'un délai d'un mois pour signaler votre emménagement ou déménagement à la CCVE.

- Vous déménagez : indiquez à la CCVE par e-mail ou courrier votre nouvelle adresse pour l'envoi de la dernière facture,
- Vous êtes propriétaire : envoyez par e-mail ou par courrier une copie de votre acte de vente,
- Si vous êtes locataire : envoyez par e-mail

ou par courrier une copie de votre fin de bail,
 • Vous déménagez d'une commune de la CCVE à une autre : envoyez ces documents pour le logement que vous quittez et celui où vous emménagez.

Vos factures REOMI sont calculées au prorata temporis : c'est-à-dire que seuls les collectes effectuées pendant la durée où vous disposez d'un logement vous sont

facturées, **sous réserve que vous communiquiez ces informations à la CCVE.**

Pour fournir ces documents à la CCVE

Communauté de Communes du Val d'Essonne
Maison des Services Publics - Paroisse Communales - BP29
91610 Ballancourt-sur-Essonne

ccve-environnement@ccvaldesonne.com

Rappel sur les collectes : encombrants et déchets verts

Les encombrants

Pour vous débarrasser de vos encombrants (meuble usager tel que literie, canapés, chaises, tables, armoires etc. ou autres grands objets comme des tables à repasser, bicyclettes, landaux etc.), un service à la demande est à votre disposition.

Vous pouvez prendre rendez-vous du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 au 0810 00 91 91*.

*N°Azur : coût d'un appel local depuis un poste fixe France Télécom

Le coût du service est facturé à l'utilisateur qui veut en bénéficier : si vous n'avez pas besoin de ce service, vous ne le payez pas.

Les déchets végétaux

Les jours de collecte des déchets végétaux (tontes, feuilles, fleurs, branchages, tailles etc.) sont marqués d'un point rouge sur votre calendrier de collecte. Pour chaque collecte, pensez à respecter les règles suivantes :

- Quantité limitée à 15 sacs et/ou fagots ficelés ;

• Seuls les sacs avec le logo de la CCVE sont acceptés : leur achat permet de financer le salaire du personnel qui effectue la collecte, le passage du camion lors du ramassage et le traitement des déchets ;

- Les fagots doivent être ficelés et ne pas excéder 1,20 mètre ;
- Si vous ne mettez que des fagots, vous devez les accompagner d'au moins un sac à logo.

Pour en savoir plus : www.valdessonne-environnement.com, rubrique "Les Déchets".

Pour avoir en tête les bons jours de collecte, retrouvez les calendriers de collecte 2015 dans vos boîtes aux lettres ou sur www.valdessonne-environnement.com !

Collecte et valorisation des déchets



Le compostage collectif existe aussi !

3 bonnes raisons de faire du compostage collectif au pied des immeubles :

1- Réduire sa facture REOMI. En effet, en pratiquant le compostage, les déchets organiques n'iront plus dans la poubelle Ordures Ménagère mais dans le composteur, ce qui permet de réduire considérablement le nombre de levées du bac OM.

2- Créer un lien social entre voisins. Cette action menée collectivement entre voisins permettra à chacun de se rencontrer.

3- Produire son propre engrais gratuitement. Le compost produit peut être utilisé aussi bien dans les jardins que pour les pots fleuris et plantes de votre appartement.

Comment mettre en place des composteurs collectifs ?

Tout d'abord, il est important de créer un groupe de personnes qui sera chargé de la communication des informations auprès du syndic, des résidents pour sensibiliser les utilisateurs. La CCVE peut vous aider à préparer les réunions de syndic et y assister pour appuyer votre projet.

Vous devez ensuite estimer le nombre de foyers souhaitant participer et surtout les acteurs concernés afin de pouvoir les sensibiliser à votre action. Il peut s'agir du syndic, de la société qui s'occupe des espaces verts, des résidents, du gardien etc.

Enfin, il faudra désigner une personne référente qui s'occupera du composteur. On appelle cette personne « maître composteur » : c'est elle qui doit savoir quels déchets se compostent ou non. Elle doit aussi mélanger régulièrement les différentes couches sèches et humides, et enfin organiser la répartition du compost entre

les résidents utilisateurs. Une fois ces éléments définis, vous pouvez demander vos composteurs et bioseaux à la CCVE



Retour sur expérience : deux résidentes racontent leur expérience du compostage collectif :

"Je pratiquais déjà le compostage dans mon jardin de 50m². J'ai réduit d'un tiers ma poubelle en jetant mes déchets organiques et la quasi-totalité de mes déchets verts. J'ai donc eu envie d'étendre cette pratique à ma résidence.

Faisant partie du conseil syndical de la copropriété qui comprend une vingtaine de logements, j'ai soumis cette idée à tous les habitants en déposant une lettre qui expliquait mon projet. Trois familles m'ont répondu positivement.

Ensuite, je me suis adressée à la Mairie et à la CCVE afin d'obtenir trois composteurs en bois ainsi que des bioseaux. Le bas prix des composteurs a également été un argument de taille auprès des autres résidents.

Les trois composteurs ont été mis dans un endroit écarté des habitations. J'ai donné des dépliants fournis par la CCVE aux résidents intéressés.



Avec cette action, nos déchets verts sont devenus presque inexistantes et de plus en plus de personnes ont participé à notre compostage collectif." Madame Gaston[®], La-Ferté-Alais.

"L'idée du compostage collectif m'est venue d'une amie qui a mis en place le compostage dans sa résidence avec succès. De plus, une grande partie de nos déchets ne me semblait pas avoir sa place dans la poubelle avec les déchets ménagers.

Nous sommes dans une résidence composée de 5 bâtiments, et de 144 appartements située sur la commune de Vert-le-Petit.

J'ai donc demandé à notre syndic "coopération et famille" de mettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2014 la mise en place du compostage dans la résidence. Etant donné que ce syndic est également copropriétaire majoritaire, il suffisait de leur vote pour que cela soit mis en place.



L'ambassadrice du tri de la CCVE est venue expliquer aux résidents présents comment faire un bon compost et surtout répondre aux questions.

Nous avons ensuite demandé 150 bioseaux et 5 composteurs afin que tous les résidents soient équipés dans leur cuisine et en bas de chaque immeuble sera déposé un composteur.

Nous avons commencé cette action dès la réception du matériel début décembre." Madame Petit, Vert-le-Petit.

Les bonnes idées pour un bon tri



Sésame, ouvre-toi ! Le tri n'attend pas !

Madame Martin*, membre élu du conseil syndical de la résidence de la Grande Ile, nouvelle résidence face à la gare de Mennecy, a constaté à plusieurs reprises que les bacs "jaunes" de tri sélectif n'avaient pas été vidés en raison d'un mauvais tri.



Alertée par cette situation, elle a décidé de faire appel à la CCVE et a contacté notre ambassadrice du tri pour tenter d'améliorer la situation et sensibiliser les résidents sur les consignes de tri sélectif.

*Les noms ont été modifiés. Mesdames Gaston, Petit et Martin sont des habitantes de la CCVE qui n'ont pas souhaité que leur identité soit communiquée.

Ensemble, elles ont rendu visite à chaque résident pour rappeler les consignes de tri. Le lundi 22 octobre 2014 de 16h00 à 19h00, elles ont rencontré les habitants dans la convivialité et la bonne humeur. En amont, Madame M. avait informé l'ensemble de la résidence de cette intervention sur la sensibilisation au tri en déposant dans les boîtes aux lettres un courrier informatif.

Parfois, à cause de leur activité professionnelle, certains n'ont pas pu être présents au moment de cette animation. Ainsi, pour chaque absent, une lettre de rappel des consignes a été déposée sur le palier de la porte.

Les contenus des poubelles jaunes seront donc observés pendant plusieurs semaines, et si toutefois aucune amélioration n'est constatée, une deuxième action sera menée afin d'expliquer comme bien trier ses déchets.

Bien trier, c'est facile en Val d'Essonne avec notre ambassadrice du tri !



Ça presse à Vayres-sur-Essonne !

Le samedi 18 octobre 2014, la municipalité de Vayres-sur-Essonne a organisé pour la première fois une journée "pressage de pommes". Les habitants ont pu apporter leurs pommes ou poires et celles-ci ont été réduites en jus devant eux. Les participants, très contents de cette opération, sont repartis avec leur propre jus de pommes frais ou pasteurisé.



De plus, la vente de cresson, un des produits locaux du territoire, a attiré quelques curieux. Et pour couronner cette journée, plusieurs expositions ont été proposées : sur le compostage, sur la suppression des produits phytosanitaires sur la commune, et sur la réduction des déchets.

Ainsi, de nombreux conseils ont été donnés à chacun pour améliorer le tri et la gestion de ses déchets lors de cette journée qui s'est déroulée sous le signe d'une ambiance festive et conviviale.



- ★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS – publication de la CCVE – En Mars 2015 :

Val d'ESSONNE

n° 33
mars 2015

infos

Auvernaux • Ballancourt-sur-Essonne • Baulne • Cergy
 Champcueil • Chevannes • D'Huisson-Longueville • Echarcon
 Fontenay-le-Vicomte • Guigneville-sur-Essonne • Itzeville
 La Ferté-Alais • Leudeville • Mannezy • Nainville-les-Roches
 Ormoy • Orveau • Saint-Vrain • Vayres-sur-Essonne
 Vert-le-Grand • Vert-le-Petit

Collecte et valorisation des déchets

Val
d'Essonne
infos

En mars, faites évoluer votre geste de tri avec les petits emballages en alu

L'aluminium est un des matériaux destinés à la poubelle jaune. Nos canettes, nos boîtes de conserve et nos aérosols se recyclent particulièrement bien. Ces consignes sont appliquées à la lettre et sont rentrées dans les mœurs.

Toutefois, de nombreux petits emballages en aluminium étaient orientés vers le refus de tri. Quel dommage !

C'est pourquoi notre centre de tri à Vert-le-Grand a réalisé des expériences afin de pouvoir recycler ces petits emballages. De ce fait, la chaîne de tri s'est équipée d'une nouvelle machine à courant de "Foucault". Il s'agit d'un système de tri magnétique permettant de séparer l'aluminium du reste des déchets.



Désormais, vous pouvez faire évoluer votre geste de tri en déposant dans votre poubelle jaune :

- Couvertures,
- Capsules,
- Papier aluminium
- Dosette de café
- etc.

L'info en plus !

L'aluminium se recycle à 100% et à l'infini alors n'hésitez plus. Les emballages sont broyés, liquéfiés et affinés afin d'en éliminer les impuretés, puis moulés. Ces semi-produits passent ensuite entre des laminoirs.

L'aluminium est un matériau que l'on retrouve ensuite partout ! De l'avion au train, en passant par les montres, les valises, les câbles électriques, les ustensiles de cuisine, etc.

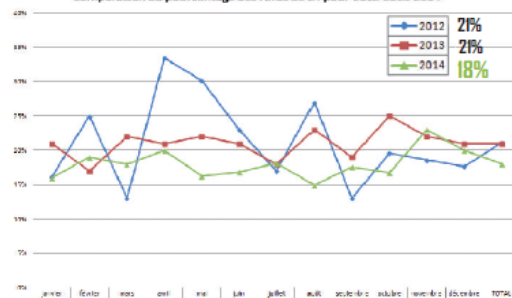
Félicitations, vos efforts portent leurs fruits !

Bravo à tous, vos efforts sont récompensés. Les poubelles jaunes sont de mieux en mieux triées grâce à vous.

Afin de visualiser cette évolution, ce graphique vous permet de comparer le taux de refus de tri en 2012, 2013 et 2014. En 2014, tous nos efforts ont été honorés puisque nous avons gagné 3% et ne totalisons que 18% de refus de tri alors que la moyenne du SIREDOM (syndicat de traitement) est de 21.67%.

Pourrez-vous faire encore mieux en 2015 ?...

comparaison du pourcentage des refus de tri pour 2012-2013-2014



La signalétique du tri



Triman : attention au surplus de logos !



Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouveau logo parmi les nombreux déjà existants est né malgré la réticence des industriels. Ce logo appelé "Triman" fait progressivement son apparition et informe les consommateurs que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans la poubelle des ordures ménagères mais doit être trié ou rapporté dans un point de collecte pour être recyclé.

Créé par l'Ademe suite aux rencontres du Grenelle de l'environnement, le logo Triman a pour but d'aider le consommateur de manière simple et unique dans ses gestes de tri. A terme, ce logo doit remplacer le controversé logo "point vert" qui entretient la confusion : en effet, celui-ci est souvent compris par le consommateur comme une consigne de tri.

Attention : ne confondez pas le TRIMAN avec le logo vert d'ECO-EMBALLAGE !

Le logo "Point vert" indique l'engagement contractuel du producteur qui participe et soutient financièrement le dispositif Eco-Emballage.



ECO EMBALLAGES

Ce logo ne signifie pas que l'emballage est recyclable.

Les entreprises payent le "Point Vert" pour financer la collecte, le tri et le recyclage des emballages qu'elles mettent sur le marché. Le tarif est calculé selon le poids, le matériau et le nombre d'éléments de l'emballage.

Il figure aujourd'hui sur 95% des emballages commercialisés en France.

Un logo...pas si simple :

On peut déjà le voir apparaître sur certains emballages mais pas tous. La guerre des logos est donc lancée ! Pour l'instant, le logo apposé sur le produit est choisi au bon vouloir du metteur sur le marché parmi tous les autres logos déjà existants. Autant de symboles différents finissent par faire douter le consommateur, le perdent et empêchent les bons gestes de tri.

D'après le décret, le fabricant peut même se contenter de faire figurer ce logo uniquement sur son site Internet plutôt que sur l'emballage.

Enfin, si le logo n'est pas apposé, aucune sanction ne sera prise !

Des industriels opposés à Triman

Selon les dires de certains industriels, "un marquage systématique, c'est une fausse bonne idée, et ce notamment à cause des coûts supplémentaires dus à l'impression du logo et aux difficultés rencontrées pour les produits importés et exportés".

Un logo...mais pas pour tous les produits

Pour encore semer le trouble dans les gestes de recyclage, tous les produits ne seront pas concernés, comme le verre, les piles, les DEEE, les produits dangereux pour la santé et l'environnement, et enfin les produits qui font l'objet d'un marquage identique admis par les autres Etats de l'Union européenne.

Le dispositif a le mérite d'exister, mais l'ambition d'un seul logo est encore bien loin de la réalité. Compte tenu des différents produits non concernés et de la possibilité de ne pas faire figurer le logo sur le produit lui-même, l'objectif d'un logo simple et unique s'avère pour l'instant difficile à atteindre.

Collecte et valorisation des déchets

Val d'Essonne infos

Zoom sur un déchet : le pneu



Les pneus usagés sont des déchets qui, s'ils sont mal collectés, constituent une menace de nuisance pour notre environnement. Il est strictement interdit d'abandonner ou de brûler à l'air libre des pneus usagés. Dépôts sauvages, émission de fumées toxiques dues au brûlage, et mise en décharge constituent un gaspillage de matière première et d'énergie.

Où déposer les pneus usagés ?

Les pneus des véhicules légers sont acceptés en déchèterie s'ils sont non jantés.

Le dépôt est limité à 4 pneus par mois pour les particuliers.

Sont aussi acceptés les pneus motos, vélos, etc.

Déchèterie ≠ Décharge

Une déchèterie est un lieu de dépôt volontaire, de tri et de transit des matériaux qui seront ensuite orientés vers des filières de traitement ou de valorisation adaptées.

Une décharge est quant à elle une installation aménagée pour stocker les déchets ultimes, qui ne peuvent être valorisés ou recyclés.

Que deviennent-ils ?

Ils sont recyclés en usine et utilisés comme matière première pour la fabrication

d'autres produits tels que le gazon synthétique (le terrain de football à Mennecey par exemple), comme combustible pour les cimenteries, comme aire de jeux amortissante, ou encore sous-couche sur les routes.



Terrain synthétique à Mennecey

La REOMi, pensez-y !

Rappel : votre facture REOMi était à régler avant le 21 février 2015.

Si vous l'avez oubliée, pas de panique, il n'est pas encore trop tard.

Vous pouvez la régler soit :

- Par Internet sur <https://www.tipi.budget.gouv.fr> avec la référence collectivité 002759 et la référence dette 2014 09 00 XXXXX (les 5 références de votre facture) ;

- Par courrier en joignant à votre paiement le TIP original situé en bas de votre facture, le tout sous pli dans l'enveloppe fournie avec votre facture affranchie et envoyée au Centre d'encaissement des impôts de Rennes à l'adresse ci-contre.



Centre d'encaissement du Trésor Public
TSA 50808
35908 Rennes Cedex 9

Le pense-bête du compostage



Le compostage, c'est facile en Val d'Essonne !

<p>✓ Ce que je peux mettre dans le composteur</p> <p>Salade Tomate Radis Feuilles Melon Filtre à café Bouquet fané Aubergine Pomme de terre Pomme Banane Raisin Coquilles d'oeuf Thé Fleurs fanées Pelouse Litière</p>	<p>X Ce que je ne dois pas mettre dans le composteur</p> <p>Viande Poisson Crevette Crustacé Riz Pâtes Fromage Thuya</p> <p>ne se compostent pas et vont dans le bac vert OM</p>
---	--

Quels déchets mettre dans son composteur pour réussir un bon compost à tous les coups ? Pour ne plus avoir de doute, suivez le guide :



Quelques conseils pratiques pour bien réussir son compost

Si votre compost ne se décompose pas ou s'il dégage une odeur, pensez à :

- Mélanger de temps en temps, brasser et aérer ;
- Alternier les couches sèches (feuilles, marc de café, résidus de tailles de végétaux etc.) et humides (épluchures, fanes, tontes de pelouse, etc.) ;
- Humidifier si le mélange est trop sec.

Composter pour moins de 5€, c'est possible !

Tarifs en vigueur depuis mars 2014 :

Composteur plastique de 400 L : 3,36€
Composteur bois de 400 L : 4,68€
Bio seau : 0,23€

Pour passer commande, renseignez-vous auprès de votre commune ou de la CCVE.



Le saviez-vous ?

Lorsque vous allez en déchèterie, vous pouvez prendre jusqu'à 2 sacs de compost : c'est gratuit !



- ★ Les articles parus dans le VAL D'ESSONNE INFOS – publication de la CCVE – En Septembre 2015 :



Ça composte à La Verville



L'école élémentaire de La Verville, située à Mennecy, possède un jardin pédagogique animé par des bénévoles de l'Association de Sauvegarde de l'Espace Champoreux (ASEC). Ces jardins existent depuis 7 ans et ont été conservés dans la nouvelle école.

Les enseignantes des deux classes de CE1 et les bénévoles de l'association ont eu l'idée de commencer la nouvelle saison de jardinage avec la mise en place de composteurs.

L'école a donc contacté la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour organiser la mise en place de deux composteurs en bois, et solliciter une intervention et une sensibilisation de notre ambassadrice du tri qui est venue expliquer le compostage et toutes ses astuces.

C'est donc jeudi 12 mars après-midi qu'ont été organisés 2 ateliers sous forme de jeux. Les élèves ont pu découvrir le plaisir du compostage. Ils ont ensuite aidé à monter les composteurs avec un grand enthousiasme.

Ces composteurs serviront à apprendre aux élèves comment il est possible de recycler les déchets végétaux, en particulier ceux qui sont issus du jardin et des restes de repas.



D'Huisson-Longueville en fête



Produits & Terroir

Dimanche 12 avril dernier, le Comité des Fêtes de D'Huisson-Longueville a organisé la 10^{ème} édition de la "Fête du Cresson et de la nature" sur la place de l'église.

Les visiteurs ont pu y déguster et acheter des produits du terroir que proposaient les artisans du territoire.

Tout au long de la journée, des animations ont été proposées aux enfants.

À cette occasion, l'ambassadrice du tri de la CCVE était aussi présente afin d'informer les visiteurs des bons gestes du tri et de les guider dans la réutilisation de leurs déchets.

Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous, lors de cette journée où les visiteurs ont été ravis de participer à cette fête de village.



Les écoliers du Val d'Essonne, rois et reines du tri !



Une semaine Développement Durable pour l'école de la Jeannotte

Cette année, dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, l'école de la Jeannotte, à Mennecy, a voulu marquer un grand coup : une semaine Développement Durable a été organisée par la directrice et les enseignants du lundi 18 jusqu'au vendredi 22 mai 2015.

Chaque jour de la semaine, une animation était organisée et une classe différente a pu participer à différentes activités. Les enfants ont pu s'amuser en participant à plusieurs jeux pédagogiques proposés sur le thème du recyclage, et ils se sont perfectionnés sur les consignes de tri qu'ils maîtrisent désormais encore mieux. Ils ont pu s'exprimer, débattre entre eux et parler de "dépollution" et de "surconsommation" ou encore de "gâchis".

Pour récompenser les enfants de leur participation, des stylos fabriqués en plastique de bouteilles d'eau recyclées après avoir été déposées dans la poubelle jaune ont été distribués.

Et enfin, pour clôturer cette semaine, le camion benne s'est rendu à l'école afin que les enfants puissent faire la découverte de cet engin impressionnant pour eux.



Trier encore plus à l'école !



En cette fin d'année scolaire, les enseignantes de l'école Jules Ferry à Ballancourt-sur-Essonnes ont voulu clôturer leurs cours en proposant à leurs deux classes de CE2 deux animations avec notre ambassadrice du tri.

Le lundi 15 juin 2015, une séance sur le recyclage leur a été proposée. Ils ont ainsi pu approfondir leurs connaissances sur le tri sélectif.

Tout d'abord, pour un apprentissage des bons gestes du tri, un diaporama "comment devenir un pro du tri ?" leur a été présenté. Ensuite, pour continuer d'apprendre en s'amusant, la visualisation d'un petit film sur le "devenir des déchets" a été organisée. Et pour finir, un relai du tri pour l'ensemble des enfants a été proposé pour une mise en application ludique de ce qu'ils ont pu apprendre les écoliers. Ils étaient ravis d'y participer et sont devenus des pros du tri à la fin de cette journée.

Le jeudi 25 juin suivant, notre ambassadrice est revenue rendre visite aux enfants et leur a proposé une autre animation consacrée au compostage.

Les enfants, qui ont été très attentifs et intéressés, savent désormais ce qu'il faut mettre ou ne pas mettre dans le composteur, et surtout à quoi ce compost peut servir pour être utile et donner une deuxième vie aux déchets.

Ils ont également pu apercevoir différents habitants du compost, c'est-à-dire les insectes, mais également un spécimen de ver appelé "Cétoine".

Un grand bravo aux enseignants du Val d'Essonne qui, par leur dynamisme et leurs initiatives, permettent à nos enfants de devenir de bons éco-citoyens. L'ambassadrice du tri de la CCVE est à l'écoute des établissements qui souhaiteraient s'engager dans ce type d'actions. N'hésitez pas à la contacter.

Collecte et valorisation des déchets

Val
d'Essonne
infos

Allier le plaisir d'un café avec le recyclage

Depuis le 1^{er} mars 2015, notre poubelle jaune collecte aussi les capsules d'aluminium de café. Plus de perte ! Ces petits emballages peuvent être recyclés, et ce à l'infini, à l'image du verre.

Une capsule contient 1 g d'aluminium et 9 g de marc de café. La poubelle des emballages accepte ce déchet avec son contenu.

Les capsules sont dirigées sur le tapis de tri, avec l'ensemble des déchets à recycler que vous jetez dans la poubelle jaune. Elles sont attirées par un champ magnétique appelé "courant de Foucault". Cette nouvelle technologie a

permis de doubler en 2 ans la quantité d'aluminium recyclé.

Les capsules sont ensuite broyées par une machine, et le marc de café en est séparé pour être valorisé en compost. L'aluminium est compacté en balle pour être revendu et refondu.

Vous pouvez aussi déposer des feuilles en aluminium, capsules et bouchons en métal, couvercles et opercules, sachets et poches, et tubes en aluminium dans votre bac biflux.



Le contenu de cet article ne concerne pas les habitants de Leudeville

Pour un bon tri, pensez aux bons gestes !

A plusieurs reprises, notre ambassadrice du tri a pu constater des erreurs de tri qui ont surpris nos trieurs. Voici quelques astuces à appliquer pour que votre geste de tri soit complet et utile :

N'enfermez pas les emballages à recycler dans des sacs plastiques

Le tapis de tri est équipé de machines à lecture optique et ne peut pas "lire" plusieurs emballages à la fois. Si vos déchets recyclables ne sont pas détectés, ils continueront leur chemin sur le tapis des erreurs de tri. Les emballages "enfermés" seront considérés comme des déchets de la poubelle Ordures Ménagères.



N'imbriguez pas plusieurs déchets les uns dans les autres

De la même manière, la machine n'arrive pas à détecter et différencier les matériaux s'ils sont imbriqués. Ils seront alors dirigés

en incinération et ne pourront pas être recyclés.

Bien Vider les emballages

Si vous laissez du liquide dans les bouteilles, elles seront refusées. En revanche, il n'est pas nécessaire de gaspiller de l'eau pour les laver. Vous pouvez également laisser les bouchons sur les bouteilles. Ils seront recyclés de la même façon que votre bouteille en plastique.

Attention aux faux amis !

Les caquettes en bois ou en plastique ne font pas partie des emballages à recycler : elles sont destinées à la poubelle des Ordures Ménagères.

Textile : ils se recyclent aussi !



Pulls, tee-shirts, gilets, robes, jeans, pantalons, shorts, maillots de bain, chemises, pyjama, lingerie, cravate, écharpes, draps, serviettes, baskets, etc. : mêmes tâchés, troués, déchirés, usés ou démodés, vous pouvez les déposer dans l'une des bornes textiles de notre territoire ou en déchèterie. Pensez cependant à les mettre dans un sac et non en vrac et à ne rien déposer à côté des bornes.

Seuls les textiles mouillés ou humides sont refusés car ils pourraient moisir.



Pense pas si bête : les astuces du tri au quotidien



Eau du robinet : grand cru à boire sans modération !

L'eau du robinet est un des produits alimentaires les plus contrôlés en France. Au sein du Val d'Essonne, l'eau distribuée est de bonne qualité, alors pourquoi ne pas la boire ?

chlore, il suffit de placer votre carafe d'eau 15 minutes au réfrigérateur et le tour est joué !

Autre astuce pour rendre votre eau meilleure : ajoutez quelques gouttes de citron ou placez dans votre carafe une branche de menthe fraîche pour obtenir simplement et à moindre frais une eau aromatisée.



Les bouteilles sont aujourd'hui recyclables mais seul un peu plus de la moitié est transformée. Boire l'eau du robinet au quotidien permet d'économiser les matières premières nécessaires à la fabrication des bouteilles, de diminuer les impacts liés à leur transport, à la collecte et au traitement des déchets générés.

Pourquoi payer plus cher pour une qualité identique et si simple d'accès ?

L'eau du robinet est jusqu'à 120 fois moins chère que l'eau en bouteille. Le prix moyen en France est de 0,0035 €/l, alors que celui de l'eau de source en bouteille de 0,5 €/l. La dépense annuelle d'une personne buvant 1 litre d'eau par jour est de 1,28 € pour l'eau du robinet contre 182 € pour celle en bouteille !

Combattre les a priori sur son goût !

Le goût du chlore est souvent assimilé à un défaut de qualité de l'eau. Or, c'est un désinfectant permettant d'assurer une bonne qualité sanitaire. Si vous ne le supportez pas, pour éliminer le goût du



3 bonnes raisons de boire l'eau du robinet :

- 1 - Réduire sa facture REOM!**
L'eau du robinet ne génère pas de déchets d'emballage. Sa consommation peut permettre à chaque personne de réduire sa production de déchets d'au moins 6 kg par an.
- 2- Faire des économies**
L'eau du robinet coûte en moyenne 120 fois moins cher. Son prix au litre est d'environ 0,0035 €. Une personne dépensera en moyenne 1,28 € par an. Une famille de 4 personnes peut réaliser plus de 700 € d'économie par an.
- 3- Simplifier son quotidien**
Accessible à tout moment, pas de transport ni d'effort pour porter les packs d'eau et aucune bouteille à trier.

Collecte et valorisation des déchets

Val d'Essonne Infos

Avec l'annuaire 3RL, ne jetez plus : donnez une seconde vie à vos objets

En 2015, la Communauté de Communes du Val d'Essonne met en ligne l'**annuaire du Réemploi, de la Réutilisation, de la Réparation et de la Location** accessible sur le site Internet www.valdessonne-environnement.com via le moteur de recherche EcoGeste.



Cet annuaire en ligne rassemble tous les différents acteurs qui permettront de donner une seconde vie à vos objets : il vous permet de trouver facilement des entreprises du territoire qui proposent de louer, revendre, donner ou réparer vos objets devenus inutiles plutôt que de les jeter. Ainsi, vous agissez concrètement à la fois pour limiter vos déchets, faire des économies, réduire vos déplacements en déchèterie et favoriser la solidarité locale.

Avec l'annuaire 3RL, rien ne se perd, tout se transforme. Par exemple, des couturières du territoire peuvent raccommoder vos vêtements plutôt que de les jeter.

De plus, la Communauté de Communes est partenaire de la Recyclerie du Gâtinais située à Prunay-sur-Essonne. Ouverte au public du lundi au vendredi, elle récupère les objets dont vous voulez vous débarrasser, les nettoie et les valorise dans ses ateliers pour les rendre.

Entreprises : comment figurer dans l'annuaire 3RL ?

Les entreprises qui ne se sont pas inscrites peuvent se faire référencer sur notre site Internet ou en contactant directement le service en charge de la gestion des déchets.

L'inscription à cet annuaire est totalement gratuite et assure une visibilité auprès de tous les habitants du territoire.

Et pour tout savoir sur les bons gestes de tri et la seconde vie à donner à vos objets, retrouvez notre guide du tri dans nos publications téléchargeables sur www.cc-val-essonne.fr.



Du nouveau pour la déchèterie de Ballancourt

Le contenu de cet article ne concerne pas les habitants de Leudeville

Le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères) en charge des déchèteries a débuté les travaux de la déchèterie de Ballancourt-sur-Essonne.



La déchèterie restera ouverte durant la plus grande partie du temps des travaux. Selon les informations communiquées par le SIREDOM à ce jour, une fermeture est prévue uniquement du 16 au 20 novembre 2015.

Le but de ces travaux est d'améliorer la fluidité et donc de diminuer le temps d'attente des usagers.

La déchèterie de Ballancourt sera réhabilitée sur le même modèle que celle de Vert-le-Grand avec un pont bascule en entrée et sortie.

De plus, les déchets végétaux ne seront plus collectés dans une benne mais dans des alvéoles, ce qui permettra de faciliter le dépôt de ces déchets et d'augmenter la capacité de collecte.

Pensez-y :
votre facture REOM du 1^{er} semestre 2015 arrive entre fin septembre et début octobre.
Vous avez jusqu'à un mois pour la régler en utilisant le moyen de paiement de votre choix sur la liste du document joint à votre facture
Retrouvez toutes les informations pratiques sur www.valdessonne-environnement.com

4.2 Calendriers de collecte

Comme chaque année, a été élaboré un calendrier de collecte pour chaque commune.

Ce dernier regroupe l'ensemble des informations pour les différents types de collecte pour l'année.

Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.



4.3 Opération de Compostage

L'opération « Compostage Individuel » est une des mesures de réduction à la source pour diminuer les tonnages collectés.

Au cours de l'année 2006, a été lancée cette opération qui a été réalisée en partenariat et subventionnée par le Conseil Départemental de l'Essonne, l'ADEME et le SIREDOM.

L'opération ayant rencontré un vif succès, celle-ci est renouvelée chaque année.



Suite au renouvellement d'un partenariat, les conventions ont été refaites.

En conséquence, il n'y a pas eu de commande en 2015.

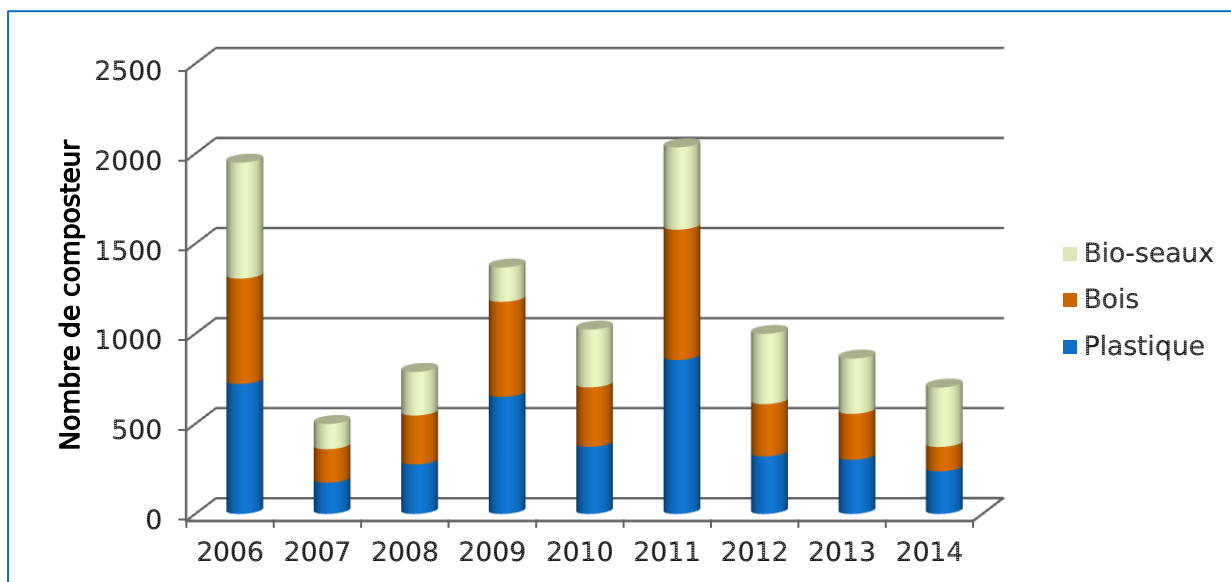
Rappel : l'ADEME participe à hauteur de 50% - CD91 30% et SIREDOM 10%.

Pour rappel : En 2014, ce sont **237** composteurs plastiques, **135** composteurs bois et **330** bio-seaux qui ont été commandés et distribués.

Depuis le début de l'opération en 2006, ce sont **10 234** composteurs qui ont été distribués.

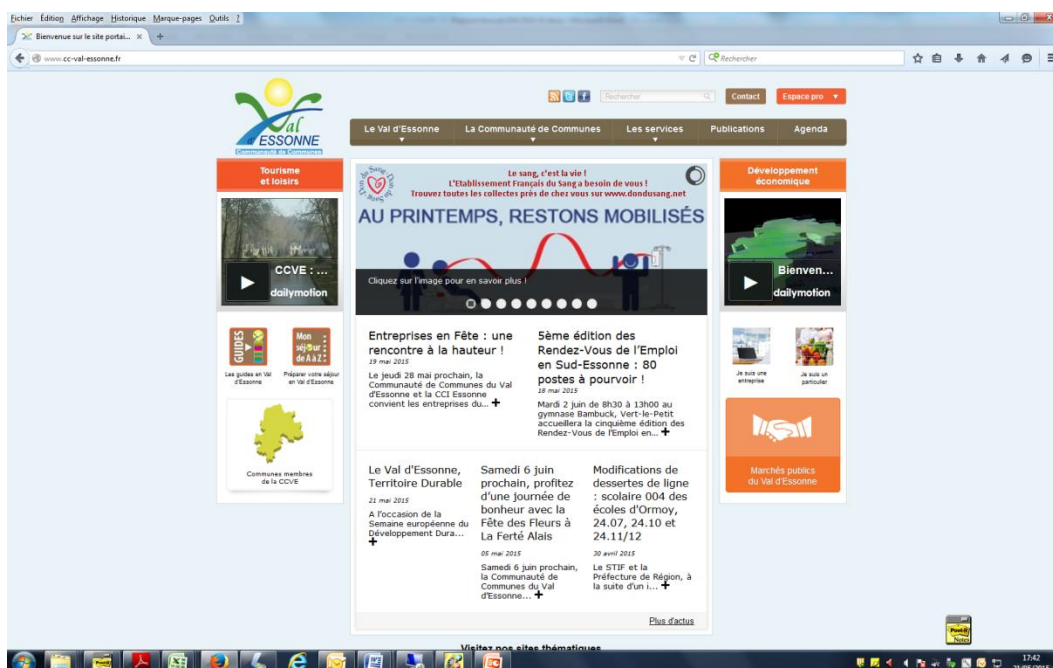
Cette opération sera de nouveau renouvelée en 2016.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Plastique	722	174	275	650	373	855	320	301	237	3907
Bois	585	186	272	528	330	724	290	255	135	3305
Bio-seaux	644	140	242	191	321	457	390	307	330	3022
Total	1951	500	789	1369	1024	2036	1000	863	702	10234



4.4 Outils Internet

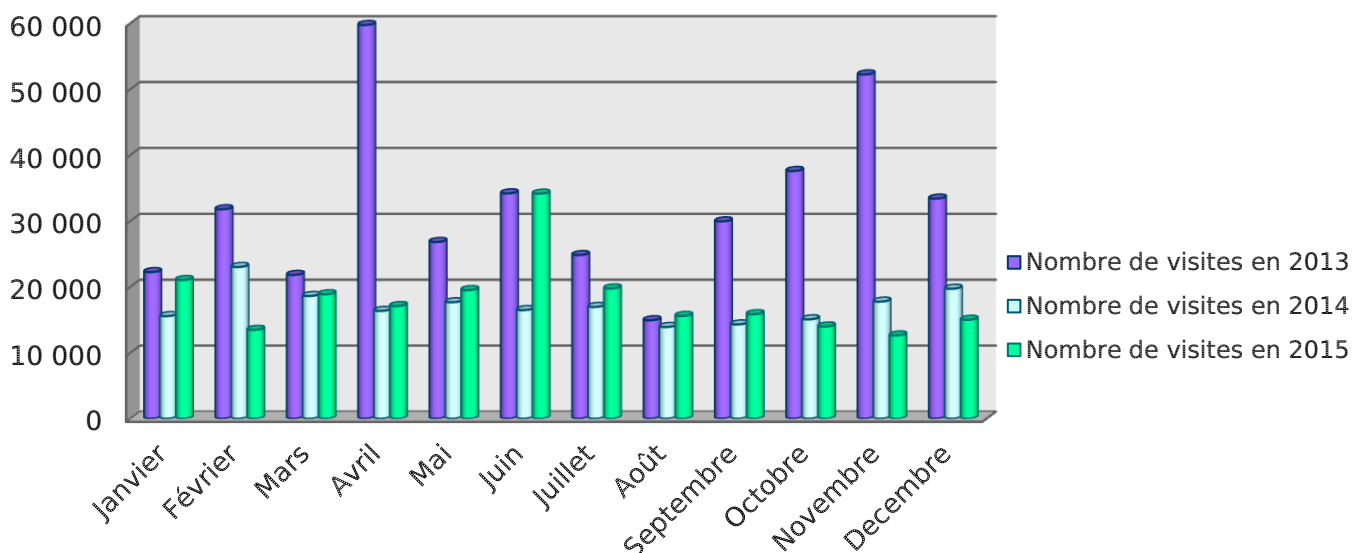
De nombreuses informations sont en ligne sur le site internet de la CCVE www.cc-val-essonne.fr



Depuis 2010, il existe un site internet spécifique à l'environnement <http://valdessonne-environnement.com>



Fréquentation du site Environnement



Au cours de l'année 2015, le site internet consacré à l'environnement a été visité près de **216 917** fois. On peut constater que le nombre de visite a augmenté de **5,34%** par rapport à 2014.

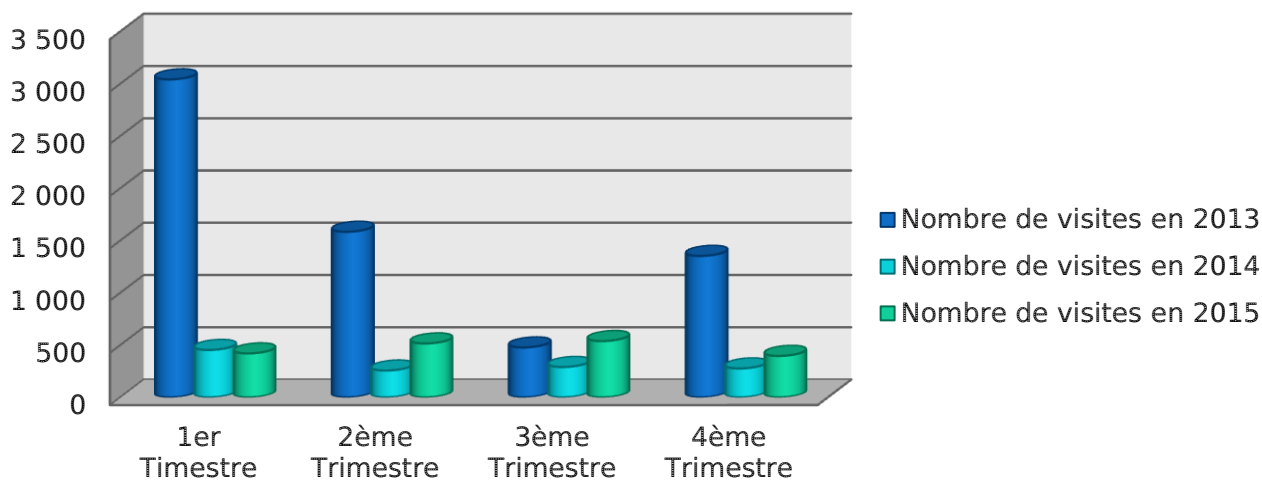


Un outil d'aide au tri des déchets est en ligne sur notre site internet :

Vous avez un doute, une interrogation sur la façon de vous débarrasser d'un déchet ? Utilisez le moteur de recherche :



Fréquentation d'Eco Geste



La fréquentation d'Eco Geste a atteint un total de 1 869 visites durant l'année 2015, soit une augmentation de **46,6 %** par rapport à l'année 2014 qui compté alors 1 275 visites.

4.5 Limitation de la publicité

La CCVE distribue aux personnes qui en font la demande un autocollant « STOP PUB ». Cet autocollant, édité par le SIREDOM, a pour but de limiter la quantité d'imprimés publicitaires et gratuits sans adresse distribués dans les boîtes aux lettres. Les journaux des communes et collectivités sont quant à eux bien distribués.



4.6 Actions de Sensibilisation

Des actions de sensibilisation sont menées par l'ambassadrice du tri de la CCVE. Ces animations sont menées auprès des écoles, des collèges, des lycées, du personnel d'entretien... Elles portent essentiellement sur la promotion des gestes de tri et peuvent prendre plusieurs formes :



*Jeu sur le tri pour les centres de loisirs
(niveau primaire)*



*Diffusion d'un film sur le tri
(niveau primaire)*



*Jeu sur le tri
(niveau maternelle)*



*Visite d'un camion de collecte
(niveau primaire)*

Liste non exhaustive d'actions menées par la CCVE:

Date	Qui ?	Où ?	Public	Thème
12/03/2015	animation sur compostage	mennecy	CE1	compostage
12/04/2015	fête du cresson D'huison Longueville	d'huison longueville	publics	tri
30/03/2015	animation sur les consignes de tri maison village d'enfant	mennecy	ado	tri
11/04/2015	inauguration CCVE	ballancourt	tous public	tri et recyclage du papier
12/04/2015	fête du cresson	d'huison longueville	tous public	tri
18/05/2015	animation sur le tri power point et jeux école la jeannotte	mennecy	CLIS - CE2 - CM2	TRI ET JEUX
19/05/2015	animation sur le tri power point et jeux école la jeannotte	mennecy	CM1 - CM2 - CP	TRI ET JEUX - CM2 = comment dépolluer
20/05/2015	animation sur le tri power point et jeux école la jeannotte	mennecy	CE1	TRI ET JEUX
21/05/2015	animation sur le tri power point et jeux école la jeannotte	mennecy	CE2-CM1-CP	TRI ET JEUX
22/05/2015	animation sur le tri power point et jeux école la jeannotte	mennecy	CE1-CE2	TRI ET JEUX - CE2 = surconsommation et gachis
22/05/2015	visite du camion benne pour toute l'école	mennecy	tous	CAMION COLLECTE
26/05/2015	animation Ecole Jules Ferry	ballancourt	CE2	TRI COMPOST ET JEUX
06/06/2015	Fête des fleurs	ferté alais	tous public	compostage
15/06/2015	Formation tri des déchets eco exemplarité	Personnel ccve	tous public	TRI
15/06/2015	Animation école de ballancourt 2 CLASSES CE2 TRI	ballancourt	CE2	TRI
17/06/2015	Animation 3F collectif sur le tri des déchets	mennecy	tous public	TRI
25/06/2015	Animation compostage 2 CLASSES CE2	ballancourt	CE2	COMPOSTAGE
29/06/2015	Animation TRI ECOLE DE L'ORMETEAU	mennecy	CM1	TRI
10/10/2015	Marché aux plantes ballancourt	ballancourt	tous public	compostage
19/11/2015	Résidence st caprais - sensibilisation tri	st vrain	tous public	TRI - verification des bacs jaunes
20/11/2015	Résidence st caprais - sensibilisation tri	st vrain	tous public	TRI - Information aux habitants par lettres
17/12/2015	Résidence st caprais - sensibilisation tri	st vrain	tous public	TRI - verification des bacs jaunes
18/12/2015	Résidence st caprais - sensibilisation tri	st vrain	tous public	TRI - Information aux habitants par lettres

4.7 Suivi de collecte

Tous les ans des vérifications régulières sont effectuées soit par le personnel effectuant la collecte soit par les services de la CCVE afin de contrôler la qualité du tri et d'informer les habitants sur les erreurs de tri constatées.



L'opération consiste à passer dans les rues de la commune avant le camion de collecte, afin de regarder la qualité du tri et de signaler aux habitants les éventuelles erreurs commises (stickers, guide du tri, courrier, sac erreur de tri). Le but est de sensibiliser les habitants afin que la qualité du tri soit meilleure.



La qualité du tri / les refus de tri

Le refus de tri résulte des erreurs de tri réalisées par les habitants. Collectés lors de la collecte des sélectifs, les déchets résultants d'une erreur de tri sont envoyés au centre de tri à Vert-le-Grand où un second tri est effectué pour séparer les différents composants selon leur nature. En cas d'erreur de tri observée, le refus de tri est envoyé à l'usine d'incinération.

Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités. Les déchets mal triés, sont envoyés au centre d'incinération pour y être traités. Donc tout déchet déposé à tort dans la poubelle de tri, va suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas destiné et par conséquent, occasionner une dépense qui alourdit le budget de gestion de la CCVE et impacte l'équilibre des recettes du service de collecte et traitement des déchets.

Eco-Emballages estime le montant des erreurs de tri à environ 220€ la tonne.

En 2015, le tonnage de refus de tri, c'est-à-dire de déchets déposés par erreur dans le bac jaune réservé aux déchets recyclables représentent 20 % des déchets collectés en biflux.

Ce taux était de 18.4 % en 2014 - 21.33 % en 2013 et 22.52 % en 2012.



20%

C'est le taux de refus enregistré dans les déchets recyclables

**Reversement Eco
Emballage**

	2011	2012	2013	2014	2015
Total des reversements Eco Emballage	424 568,20 €	392 619,80 €	369 513,35 €	249 418,53 € * 259 001,50 €	Rien reçu au 15/06/2016

**estimation SIREDOM erronée - 4eme trimestre 2014 reçu en mai 2016*

Les reversements Eco-emballages sont calculés selon le barème ECO-Emballages en fonction de la quantité et de la qualité du tri.

On constate une baisse de 68 % des versements entre 2011 et 2014.

De 2011 à 2014, les tonnages ont certes diminué mais la qualité a augmenté. Ce qui n'est pas en corrélation avec la baisse des reversements.



5- Conclusions

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a instauré la Redevance D'Enlèvement des ordures ménagères (REOMI) au 1er janvier 2012 en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Depuis le passage de la REOMI, on constate une diminution nette des tonnages de déchets collectés en porte-à-porte.

Type de déchets collectés en porte à porte / PAV / Déchèterie	Collectes en Porte à Porte					PAV papier	PAV Verre	Sous Total	Déchèteries	Total
	OM	BIFLUX (EMB + Papier)	Déchets végétaux	Verre	Encombrants					
2013	10516,4	2192,4	1791,4	495,5	224,4	364,2	1006,1	16590,4	14 982,5	31572,9
2014	10353,6	2078,3	1814	495,3	222,5	357,5	1042,8	16364	13066,5	29430,5
2015	10188,6	2050,2	1323,1	494,2	160	385,4	1097,5	15699	11682,1	27381,1
Différence entre 2014 et 2015 exprimée en tonnes	165	28,1	490,9	1,1	62,5	-27,9	-54,7	665	1384,4	2049,4
Différence entre 2014 et 2015 exprimée en %	-1,6%	-1,3%	-27,1%	-0,2%	-28,1%	7,8%	5,2%	-4,1%	-10,6%	-7%
Différence entre 2013 et 2014 exprimée en Kg/hab	2,9	0,5	8,7	0,02	1,1	-0,5	-1	11,7	24,5	36,2

- ➡ Le 1er Janvier 2015, une nouvelle tarification adoptée fin décembre 2014 est entrée en vigueur.
- ➡ Extension des consignes de tri aux petits emballages métalliques (Mars 2015)
- ➡ Installation par le SIREDOM de plateforme de point d'apport volontaire enterré (verre et biflux) (2nd semestre 2015)
- ➡ Mise au norme SEPA des factures (*espace unique de paiement en euros*) *
**Le règlement européen 260/2012 impose de remplacer le TIP (Titre Interbancaire de Paiement) par des dispositifs compatibles avec les moyens de paiement SEPA avant la date limite de migration fixée au 1er février 2016 »*

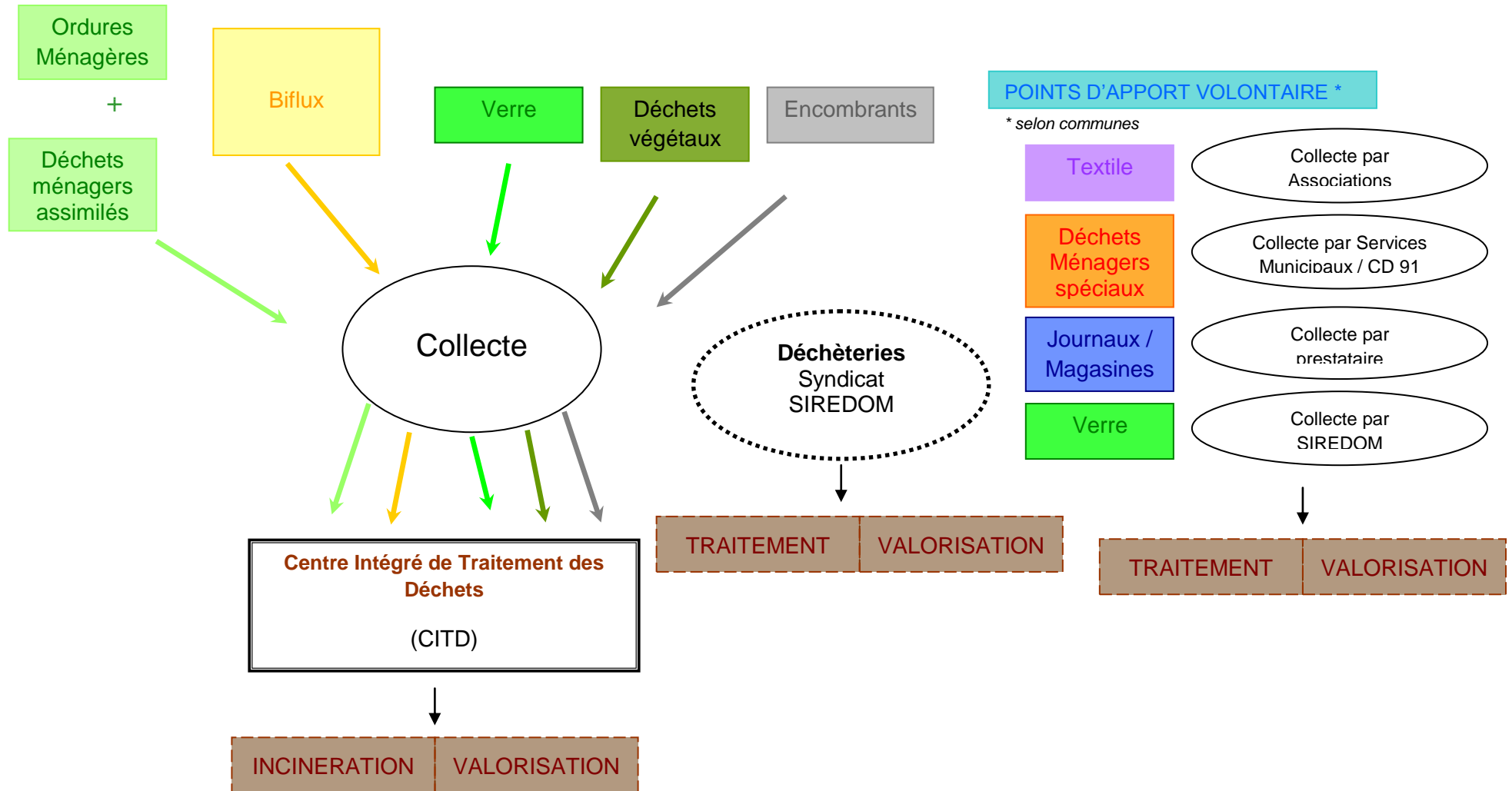


6- Annexes

- **SCHEMA GLOBAL** de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Val d'Essonne **FICHES** par commune
- **LISTE** des abréviations utilisées
- **GLOSSAIRE** des mots employés
- **TABLEAU** de références pour le nombre d'habitants desservis par le service
- **TONNAGES** Leudeville
- **RAPPORT D'ACTIVITE 2015** du SIREDOM – *En attente*
- **RAPPORT D'ACTIVITE 2015** du SICTOM de l'Hurepoix– *En attente*

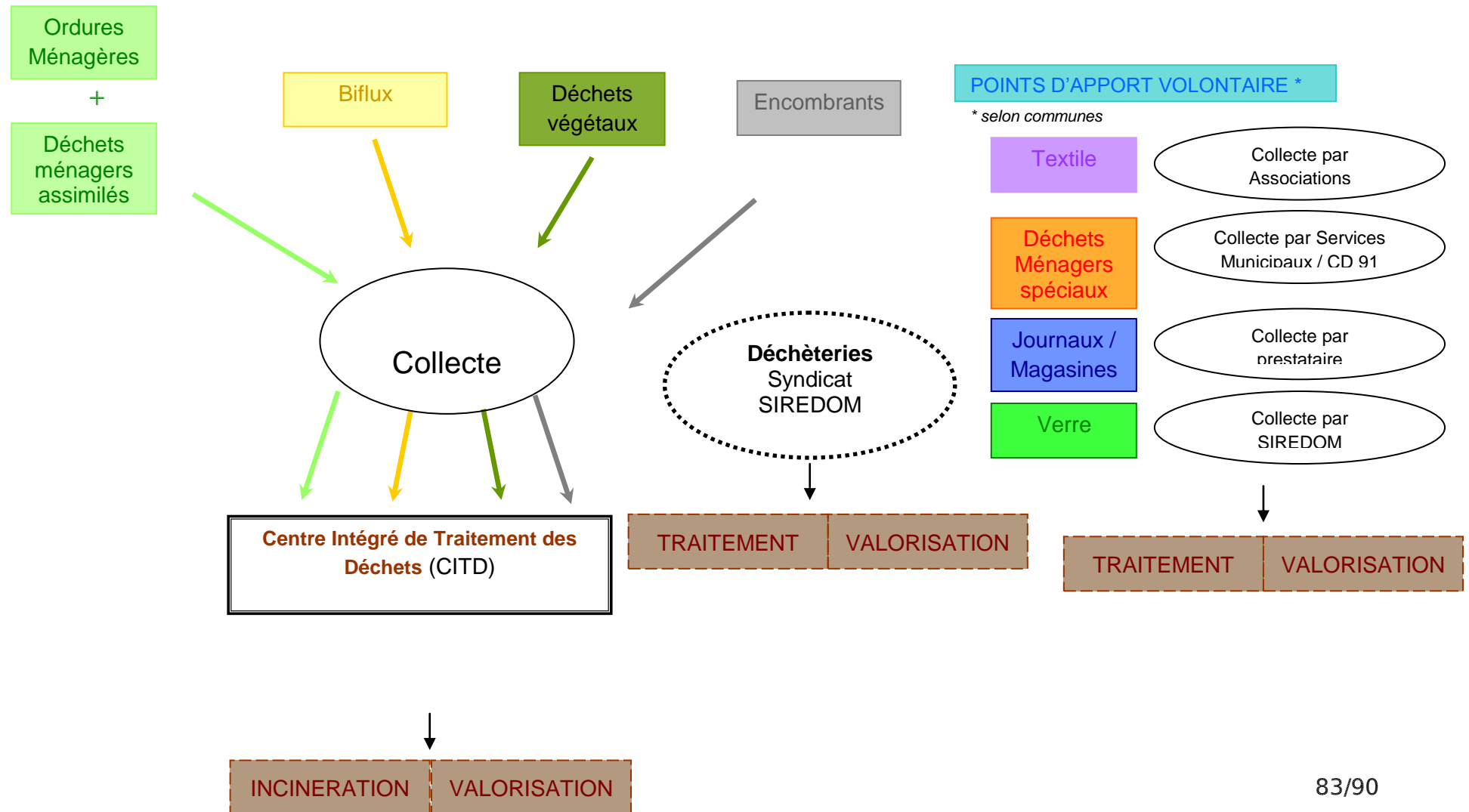
SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

CHAMPCUEIL – MENNECY – ORMOY – SAINT-VRAIN – VERT LE GRAND



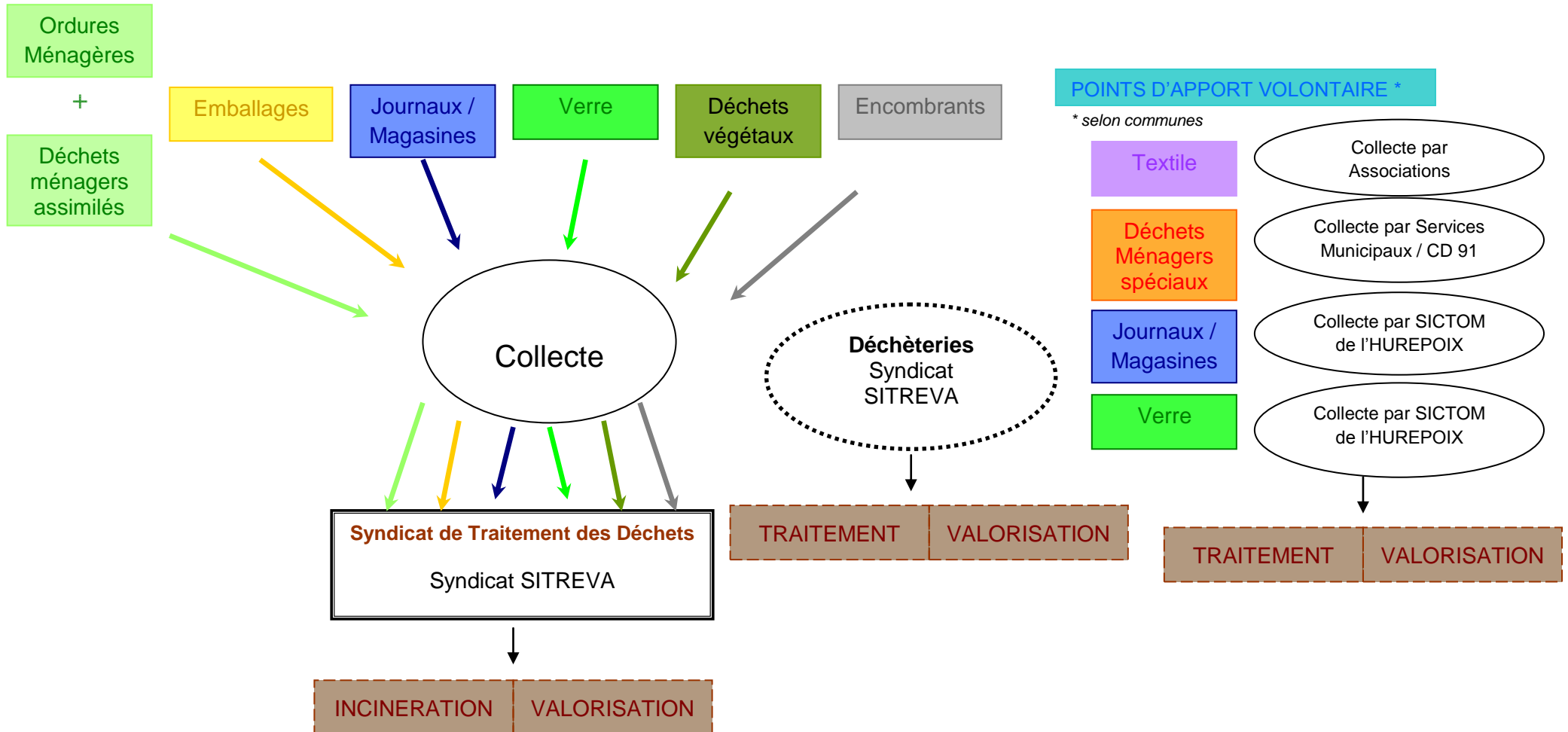
SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

AUVERNAUX – BALLANCOURT SUR ESSONNE – BAULNE – CERNY – CHEVANNES - D'HUISON LONGUEVILLE - ECHARCON – FONTENAY LE VICOMTE – GUIGNEVILLE SUR ESSONNE - ITTEVILLE – LA FERTE ALAIS – NAINVILLE LES ROCHES – ORVEAU - VAYRES SUR ESSONNE - VERT LE PETIT



SCHEMA GLOBAL DE GESTION DES DECHETS PAR LE SICTOM DU HUREPOIX

LEUDEVILLE



LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

ACTP :	Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle
CCVE :	Communauté de Communes du Val d'Essonne
CSDU :	Centre de Stockage des déchets Ultimes
DEEE :	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DDM ou DMS :	Déchets Dangereux des Ménages ou Déchets Ménagers Spéciaux
GEM FROID :	Gros Electroménager Froid
GEM HF :	Gros Electroménager Hors Froid
OM :	Ordures Ménagères
OMR :	Ordures Ménagères Résiduelles
PAV :	Point d'Apport Volontaire
PAM :	Petits Appareils en Mélange
REOMi :	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives
SICTOM :	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Hurepoix
SIREDOM :	Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères
TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC :	Textiles, Linge de maison et Chaussures

GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri : Informe et sensibilise les usagers sur le tri et le recyclage. Il a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

Apport volontaire : Mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à disposition dans un espace collectif.

Centre de tri : Installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Encombrant : déchet qui provient de l'activité domestique des ménages et qui, en raison de son volume ou de son poids, ne peut être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères : mobilier, matelas...

Ordures ménagères : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en compte par la collecte traditionnelle.

Porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Recyclerie : lieu où les particuliers peuvent déposer des objets dont ils souhaitent se débarrasser (électroménager, meubles, livres, produits techniques...) et auxquels la « recyclerie » va donner une seconde vie en les réparant, réemployant ou en les recyclant pour ensuite les rendre.

Valorisation : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Valorisation énergétique : utilisation du pouvoir calorifique des déchets en les brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou électricité.

Valorisation matière : Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

Valorisation organique : utilisation pour amender les sols de compost, ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

**TABLEAU DE REFERENCE POUR LE NOMBRE D'HABITANTS
DESSERVIS PAR LE SERVICE**

COMMUNES	Les populations légales millésimées 2013 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (population municipale)
AUVERNAUX	347
BALLANCOURT SUR ESSONNE	7 482
BAULNE	1 297
CERNY	3 503
CHAMPCUEIL	2 851
CHEVANNES	1 726
D'HUISON LONGUEVILLE	1 471
ECHARCON	773
FONTENAY LE VICOMTE	1 280
GUIGNEVILLE s/ESSONNE	953
ITTEVILLE	6 659
LA FERTE ALAIS	3 960
LEUDEVILLE	1 433
MENNECY	13 194
NAINVILLE LES ROCHES	463
ORMOY	1 947
ORVEAU	194
SAINT VRAIN	2 991
VAYRES s/ESSONNE	900
VERT LE GRAND	2 389
VERT LE PETIT	2 780
Total	58 593
Total ss LEUDEVILLE	57 160

RESULTATS des échantillonnages SIREDOM effectués sur les communes de la CCVE en 2015 (données SIREDOM)

EN ATTENTE DES ELEMENTS DU SIREDOM POUR 2015

LEUDEVILLE

1393 habitants

FLUX DE DECHETS COLLECTES	TONNAGES 2015 (en tonne)	Kg/Hab.	TOTAL DES DECHETS QUOTIDIENS EN Kg/Hab.
Leudeville – 1 393 hab.			
Ordures ménagères			
Bilfux			
Verre			
Déchets végétaux			
Encombrants			
Déchets communaux			

ELEMENTS EN ATTENTE POUR 2015

Comparatif	Tonnages 2014	Tonnages 2013	Tonnages 2012	Tonnages 2011	Tonnages 2010	Tonnages 2009	Tonnages 2008	Tonnages 2007	Tonnages 2006	Taux évolution 2013 / 2014
ORDURES MENAGERES		331	313,97	318,03	307,8	310,9	322,33	315,44	311,70	
EMBALLAGES		-	-	-	-	-	53,40	41,66	40,38	-
JOURNAUX / MAGAZINES en PàP		-	-	-	-	-	17,67	29,08	29,20	-
BIFLUX		61,50	64,86	70,16	68,8	70,5	-	-	-	
DECHETS VEGETAUX		103,17	96,85	96,22	92,5	95,4	99,35	105,84	92,14	
VERRE en PàP		37,09	-	-	-	-	24,55	39,25	43,00	
ENCOMBRANTS		7,22	13,36	13,49	13,4	12,6	18,27	18,78	21,66	
TOTAL		539,98	489,04	497,9	482,5	489,4	535,57	550,05	538,08	

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIREDOM – EN ATTENTE

RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SICTOM DE L'HUREPOIX – EN ATTENTE



Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets rédigé par le service déchets

Maison des Services Publics
Parvis des Communautés - BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
Tél. 01 64 93 21 20
Fax 01 64 93 22 03

Adresse mail : ccve@ccvalessonne.com ou ccve-environnement@ccvalessonne.com

Site internet : www.cc-val-essonne.fr ou www.valdessonne-environnement.com

Contact : Service « OM »